

Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1897-10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

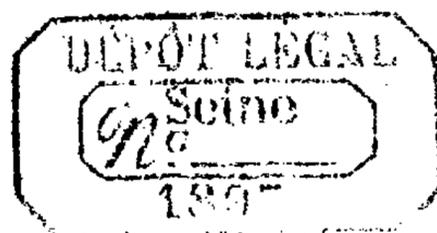
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



1897.

N° 12.

N° 10.

ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

OCTOBRE 1897.

SOMMAIRE.

Pages.

CRÉATIONS de recettes simples des postes de 3 ^e classe	606
CRÉATIONS de réseaux téléphoniques.	607
OUVERTURES de réseaux et de circuits téléphoniques	608
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.	610
TARIF télégraphique. (Édition de juillet 1897.) — Bulletin rectificatif n° 2	612
FRANCHISES télégraphiques.....	615
LISTE des bureaux égyptiens.....	615
MODIFICATIONS à apporter à la Nomenclature des bureaux de poste de la Grande-Bretagne ..	615
CHANGEMENTS à apporter à la liste des journaux suisses	617
ANNOTATIONS et rectifications au Tarif international des Postes	619
BÂTIMENTS en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer.....	620
SERVICES postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine, Malte et le Maroc. — Tableau des services réguliers de navigation existant à la date du 1 ^{er} novembre 1897..	622
COMPARAISON des recouvrements du mois de juillet 1897 avec ceux du mois correspondant de l'année 1896. — France.....	626
COMPARAISON des recouvrements du mois de juillet 1897 avec ceux du mois correspondant de l'année 1896. — Algérie.....	627
MODIFICATION au Tableau n° 1476.....	628
ANNOTATION au Carnet n° 1517.....	628
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne, pendant le mois de sep- tembre 1897	628
ADDITIONS et modifications à l'Instruction générale sur le service intérieur de la Caisse na- tionale d'épargne, du 24 février 1894	628
MODIFICATIONS à l'Instruction générale sur le service extérieur de la Caisse nationale d'é- pargne, du 28 mars 1892.....	630
JUGEMENT.....	631
DISTINCTIONS honorifiques.....	631
ARRÊTÉ ministériel, du 2 octobre 1897, accordant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes à un attaché au bureau des postes françaises de Smyrne	632
FAITS divers.....	632
ADDITIONS et rectifications au dix-septième tableau d'avancement de classe	634
NOMINATIONS	635
NOMINATIONS et mutations.....	636

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1^{er} BUREAU. — ORGANISATION
DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

Créations de recettes simples des postes de 3^e classe.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Ille-et-Vilaine.....	La Bouëxière.....	11 juin 1897.
Loiret.....	Boësses.....	<i>Idem.</i>
Seine Inférieure.....	Gonneville.....	<i>Idem.</i>
Basses-Pyrénées.....	Rébunacq.....	<i>Idem.</i>
Charente.....	Vitrac-Saint-Vincent.....	<i>Idem.</i>
Lot.....	Douelle (1).....	<i>Idem.</i>
Haute-Savoie.....	Scionzier (1).....	<i>Idem.</i>
Puy-de-Dôme.....	Chamalières (2).....	<i>Idem.</i>

(1) Conversion de l'établissement de facteur-receveur existant dans la commune.
(2) Conversion de la recette auxiliaire rurale des postes existant dans la commune.

Créations d'établissements de facteur-receveur.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Haute-Saône.....	Vy-lès-Lure.....	29 mai 1897.
Seine-Inférieure.....	Morgny-la-Pommeraye.....	16 juillet 1897.
Dordogne.....	Badefols-d'Ans.....	24 mai 1897.
Lot.....	Saint-Pierre-Toirac.....	<i>Idem.</i>
Morbihan.....	Noyal-Pontivy.....	<i>Idem.</i>
Ardèche.....	Saint-Laurent-de-Pape.....	<i>Idem.</i>
Deux-Sèvres.....	Clessé.....	<i>Idem.</i>
Creuse.....	Lupersat.....	<i>Idem.</i>
Gers.....	Marsan.....	<i>Idem.</i>

Ouverture de recettes auxiliaires urbaines des postes.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION des BUREAUX.	DATE DE L'OUVERTURE des bureaux.
Mayenne.....	Laval B.....	20 septembre 1897.

Ouverture de recettes auxiliaires rurales des postes.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION des BUREAUX.	DÉSIGNATION des BUREAUX D'ATTACHE.	DATE DE L'OUVERTURE des bureaux.
Puy-de-Dôme.....	Artonne.....	Aigueperse.....	16 septembre 1897.
<i>Idem.</i>	Auzelles.....	Cunihat.....	<i>Idem.</i>
Yonne.....	Magny.....	Avallon.....	1 ^{er} octobre 1897.
Aveyron.....	Thérondels.....	Mur-de-Barrez.....	<i>Idem.</i>
Corrèze.....	Saint-Augustin.....	Corrèze.....	26 août 1897.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION des BUREAUX.	DÉSIGNATION des BUREAUX D'ATTACHE.	DATE DE L'OUVERTURE des bureaux.
Haute-Garonne.....	Bérat.....	Ricomes.....	1 ^{er} octobre 1897.
Tarn-et-Garonne....	Montbeton.....	Montauban.....	7 août 1897.
Tarn.....	Curvalle.....	Alban.....	23 septembre 1897.
Haute-Savoie.....	Vallières.....	Rumilly.....	1 ^{er} octobre 1897.
Haute-Vienne.....	Peyrilliac.....	Nieul.....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i>	Vicq.....	Magnac-Bourg.....	<i>Idem.</i>
Rhône.....	Chamelet.....	Le Bois-d'Oingt.....	<i>Idem.</i>
Var.....	Rougiers.....	Saint-Maximin.....	<i>Idem.</i>
Vienne.....	Château-Garnier.....	Sommières-du-Clain.....	11 octobre 1897.

Par décision du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes, en date du 17 septembre 1897, le bureau existant à Migné (Vienne) prendra, à l'avenir, la dénomination de Migné-Auxances.

Par décision du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes, en date du 2 octobre 1897, les bureaux existant à la Salle (Isère), Puilaurens (Aude) et Pierrefitte-sur-Seine (Seine) prendront respectivement, à l'avenir, la dénomination de « la Salle-en-Beaumont » Lapradelle-Puilaurens » et « Pierrefitte » (Seine).

Par décision du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes, en date du 4 octobre 1897, le bureau existant à Épreville-Martainville (Seine-Inférieure) prendra, à l'avenir, la dénomination de « Martainville-Épreville ».

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2^e BUREAU.
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

Créations de réseaux téléphoniques à conversations taxées.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Aisne.....	Bruyères-et-Montbérault.	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	4 octobre 1897.
Gard.....	Aiguemortes.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
Marne.....	Bouzy.....	<i>Idem.</i>	18 septembre 1897.
Oise.....	Bethisy-Saint-Pierre.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i>	Orrouy.....	<i>Idem.</i>	20 septembre 1897.
<i>Idem.</i>	Guiscard.....	<i>Idem.</i>	4 octobre 1897.
Pas-de-Calais.....	Saint-Omer.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
Puy-de-Dôme.....	Royat.....	<i>Idem.</i>	30 septembre 1897.
Vaucluse.....	Apt.....	<i>Idem.</i>	27 septembre 1897.
<i>Idem.</i>	Carpentras.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i>	L'Isle-sur-Sorgue.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
Vosges.....	Étival.....	<i>Idem.</i>	18 septembre 1897.
Charente.....	Rouillac.....	<i>Idem.</i>	24 août 1897.
Éure.....	Ézy.....	<i>Idem.</i>	4 octobre 1897.
<i>Idem.</i>	Verneuil.....	<i>Idem.</i>	24 août 1897.
Gironde.....	La Tresne.....	<i>Idem.</i>	26 août 1897.
Ille-et-Vilaine.....	Vitré.....	<i>Idem.</i>	5 octobre 1897.
Seine-Inférieure..	Forges-les-Eaux.....	<i>Idem.</i>	26 août 1897.
<i>Idem.</i>	Neufchâtel-en-Bray.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Seine-et-Marne . . .	Chaumes	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	1 ^{er} septembre 1897.
Idem	Perthes	Idem	Idem.
Seine-et-Oise	Le Blanc-Mesnil	Idem	18 septembre 1897.
Idem	Boissy-Saint-Léger	Idem	4 octobre 1897.
Idem	Bouffémont	Idem	24 août 1897.
Idem	Gagny	Idem	4 octobre 1897.
Idem	Garges	Idem	9 septembre 1897.
Idem	Herblay	Idem	4 octobre 1897.
Idem	Louvres	Idem	18 septembre 1897.
Idem	Marly-la-Ville	Idem	Idem.

Par arrêté du 30 septembre 1897 l'étendue du réseau téléphonique à abonnement de Clermont-Ferrand, primitivement limitée à un périmètre circulaire de 3,500 mètres de rayon à compter du poste central téléphonique, est fixée au périmètre de l'octroi.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2^e BUREAU. —
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

Ouvertures de réseaux téléphoniques.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION des RÉSEAUX.	CATÉGORIE dans laquelle LES NOUVEAUX RÉSEAUX ont été classés.	DATES DE L'OUVERTURE des réseaux.
Ain	Thoissey	A conversations taxées	11 août 1897.
Isère	Pont-de-Chéruil	Idem	26 septembre 1897.
Marne	Bouzy	Idem	22 septembre 1897.
Idem	Tours-sur-Marne	Idem	Idem.
Nord	Gommegnies	Idem	30 septembre 1897.
Idem	Haubourdin	Idem	21 septembre 1897.
Idem	Poix-du-Nord	Idem	30 septembre 1897.
Idem	Le Quesnoy	Idem	Idem.
Oise	Andeville	Idem	11 octobre 1897.
Rhône	Neuville-sur-Saône	Idem	16 septembre 1897.
Somme	Mers	Idem	18 septembre 1897.
Saône-et-Loire	Tournus	Idem	6 octobre 1897.
Gironde	Ludon	Idem	24 août 1897.
Idem	Macau	Idem	Idem.
Ille-et-Vilaine	Fougères	Idem	1 ^{er} octobre 1897.
Seine-Inférieure	Luneray	Idem	7 septembre 1897.
Idem	Monville	Idem	28 août 1897.
Idem	Saint-Saëns	Idem	7 août 1897.
Idem	Saint-Valéry-en-Caux	Idem	11 août 1897.
Seine-et-Oise	Conflans-S ^{te} -Honorine	Idem	12 septembre 1897.
Idem	Cormeilles-en-Vexin	Idem	25 août 1897.
Idem	Magny-en-Vexin	Idem	6 septembre 1897.
Idem	Marines	Idem	25 août 1897.
Idem	Ville-d'Avray	Idem	10 août 1897.
Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	A abonnement forfaitaire	1 ^{er} octobre 1897.
Meurthe-et-Moselle . . .	Longwy	Idem	Idem.

Ouverture de circuits téléphoniques.

DÉSIGNATION des CIRCUITS.	LONGUEUR des CIRCUITS.	NATURE ET DIAMÈTRE des fils.	POINTS de COUPURE.	DATES DE L'OUVERTURE des circuits.
	kilom.			
Pont-de-Cherui = Lyon.....	28 435	Cu. 2 ^m /m 1/2.	26 sept. 1897.
Neuville-sur-Saône = Lyon.....	17 426	Cu. 2 ^m /m.	16 sept. 1897.
Tours-sur-Marne = Marcuil-sur-Ay (4)	6 750	<i>Idem.</i>	22 sept. 1897.
Reims = Bouzy = Tours-sur-Marne (1)	28 530	Cu. 2 ^m /m 1/2.	<i>Idem.</i>
Port-à-Binson = Épernay (2).....	15 322	Fer 3 ^m /m.	20 sept. 1897.
Reuil = Port-à-Binson (3).....	3 880	Cu. 2 ^m /m.	<i>Idem.</i>
Haubourdin = Lille.....	6 460	Cu. 2 ^m /m 1/2.	21 sept. 1897.
Mers = Eu.....	3 790	<i>Idem.</i>	18 sept. 1897.
Le Quesnoy = Valenciennes.....	18 280	<i>Idem.</i>	30 sept. 1897.
Le Quesnoy = Gommegnies.....	6 530	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
Le Quesnoy = Poix-du-Nord.....	8 110	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
Aiguesmortes = Saint-Laurent-d'Ai- gouze (5).....	8 060	Cu. 2 ^m /m.	23 sept. 1897.
Chalon-sur-Saône = Tournus = Ma- con (1).....	58 866	Cu. 3 ^m /m.	19 sept. 1897. .
Pontarlier = Besançon.....	74 355	C. 3 1/2 et 4 ^m /m	1 ^{er} octobre 1897.
Trigny = Hermonville (3).....	4 320	Cu. 2 ^m /m.	<i>Idem.</i>
Andeville = Méru.....	3 960	<i>Idem.</i>	11 octobre 1897.
Saint-Saëns = Rouen (6).....	38 548	Cu. 2 ^m /m 1/2.	7 août 1897.
Ville-d'Avray = Sèvres.....	2 290	Cu. 2 ^m /m.	10 août 1897.
Le Havre = Fécamp 2° (7).....	45 926	Cu. 2 ^m /m 1/2.	23 juillet 1897.
Monville = Malannay (8).....	3 820	<i>Idem.</i>	28 août 1897.
Marines = Cormeilles-en-Vexin = Pont- oise (1).....	4 027 9 874	Cu. 2 ^m /m.	25 août 1897.
Macau = Ludon = Bordeaux (1).....	5 068 17 791	<i>Idem.</i>	24 août 1897.
Rambouillet = Versailles (9).....	32 632	Cu. 2 ^m /m 1/2.	30 juillet 1897.
Le Cap-Breton = Le Boucau (10)....	18 405	Cu. 2 ^m /m.	25 août 1897.
Magny-en-Vexin = Mantes.....	21 511	Cu. 2 ^m /m 1/2.	6 sept. 1897.
Neufchâtel-en-Bray = St-Saëns (6)...	14 092	<i>Idem.</i>	13 sept. 1897.
Conflans-S ^{te} -Honorine = Argenteuil..	15 420	Cu. 2 ^m /m.	12 sept. 1897.
Lyons-la-Forêt = Charleval.....	10 160	Cu. 2 ^m /m 1/2.	25 sept. 1897.
Lunery = Ouville-la-Rivière (11)....	9 280	<i>Idem.</i>	7 sept. 1897.
Bordeaux = Podensac = Cadillac (1)...	32 067 4,335	Cu. 2 ^m /m.	1 ^{er} octobre 1897.
Podensac = Barsac = Proignac (1)....	6 007 3 545	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
Tulle = Brive (12).....	28 290	Fer 4 ^m /m.	10 octobre 1897.
Tulle = Ussal (13).....	70 392	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
Tulle = Uzerche (14).....	29 605	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>

- (1) Circuit pourvu de relais polarisés.
 (2) Approprié aux transmissions simultanées.
 (3) Utilisé pour les transmissions télégraphiques.
 (4) Des relais polarisés ont été installés sur le circuit « Tours-sur-Marne = Marcuil-sur-Ay = Épernay ».
 (5) Des relais polarisés ont été installés sur le circuit « Aiguesmortes = Saint-Laurent-d'Aigouze = Lunel. »
 (6) Des relais polarisés ont été installés sur les circuits « Neufchâtel-en-Bray = Saint-Saëns et Saint-Saëns = Rouen ».
 (7) Circuit constitué au moyen des fils télégraphiques n^{os} 19 et 25 et approprié aux transmissions simultanées.
 (8) Des relais polarisés ont été installés sur le circuit « Monville = Malannay = Rouen. »
 (9) Section du circuit « Rambouillet = Versailles = Paris. »
 (10) Des relais polarisés ont été installés sur le circuit « Le Cap Breton = Le Boucau = Biarritz. »
 (11) Des relais polarisés ont été installés sur le circuit « Lunery = Ouville = Dieppe. »
 (12) Circuit constitué au moyen des fils télégraphiques n^{os} 3 et 760 et approprié aux transmissions simultanées.
 (13) Circuit constitué au moyen des fils télégraphiques n^{os} 5 et 412 et approprié aux transmissions simultanées.
 (14) Circuit constitué au moyen des fils télégraphiques n^{os} 7 et 434 et approprié aux transmissions simultanées.

Le circuit Melun = Le Châtelet a été introduit dans le bureau de Sivry-Courtry (Seine-et-Marne) afin de desservir une cabine publique installée dans ce bureau. Les trois postes ont été pourvus de relais polarisés.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU. —
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1^o Ouvertures.

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux.*

Audrieu. M. ☒ RG. Calvados.....	25 septembre 1897.
Bénaménil. M. RG. Meurthe-et-Moselle.....	<i>Idem.</i>
Bouisse. M. RG. Aude.....	<i>Idem.</i>
Cazedarnes. M. RG. Hérault.....	<i>Idem.</i>
Cébazan. M. RG. Hérault.....	<i>Idem.</i>
Chahaignes. M. RG. Sarthe.....	10 octobre 1897.
Contis (C ^{nc} de Saint-Julien-en-Born). MT. Landes....	<i>Idem.</i>
Coussay-les-Bois. M. Vienne.....	<i>Idem.</i>
Dahouët (C ^{nc} de Pléneuf). M. Côtes-du-Nord.....	<i>Idem.</i>
Embry. M. ☒ RG. Pas-de-Calais.....	25 septembre 1897.
Ersa. M. RG. Corse.....	<i>Idem.</i>
Grillon. M. RG. Vaucluse.....	10 octobre 1897.
Jessains. M. ☒ RG. Aube.....	25 septembre 1897.
Parentignat. M. RG. Puy-de-Dôme.....	10 octobre 1897.
Priay. M. RG. Ain.....	<i>Idem.</i>
Proyart. M. RG. Somme.....	<i>Idem.</i>
Sainte-Croix. MT. RG. Dordogne.....	<i>Idem.</i>
Saint-Germain-au-Mont-d'Or. M. ☒ RG. Rhône.....	<i>Idem.</i>
Saint-Simon. M. Cantal.....	25 septembre 1897.
Saint-Sulpice-et-Cameyrac. M. ☒ RG. Gironde.....	10 octobre 1897.
Séchilienne. MT. Isère.....	25 septembre 1897.
Trigny. MT. Marne.....	10 octobre 1897.
Turenne. M. Oran.....	25 septembre 1897.

b) *Bureaux d'intérêt privé.*

Davenescourt (Château de). IP (1). Somme.

(1) Relié au bureau télégraphique de Montdidier pour la correspondance de M. le vicomte de Villeneuve-Bargemont, de ses hôtes et de son personnel.

Diat (La) (Hôtel du Désert). IP (3). Isère.

(3) Relié au bureau télégraphique de Saint-Pierre-de-Chartreuse pour la correspondance des hôtes et du personnel de l'établissement.

c) *Gare.*

Saint-Pierre d'Argençon. K. Hautes-Alpes.

2^o Modifications et transformations.

Page 12. *A l'article* : Ambonnay. M. RG. Marne; *ajouter l'indice* ☒.

— 21. — : Audrieu. K. Calvados, *substituer* : Audrieu. V. Calvados.

— 62. — : Chahaignes. K. Sarthe, *substituer* : Chahaignes. V. Sarthe.

- Page 89. *Au lieu de* : Crèvecœur ou Crèvecœur-en-Auge. M. ☒ RG. Calvados, *lire* : Crèvecœur-en-Auge. M. ☒ RG. Calvados.
- 94. *Au lieu de* : Dives ou Dives-sur-Mer. M. ☒ Calvados, *lire* : Dives-sur-Mer. M. ☒ Calvados.
- 106. *A l'article* : Fauverney. M. ☒ DP. Côte-d'Or, *substituer* : Fauverney. M. ☒ RG. Côte d'Or.
- 117. — : Fourneaux. 1 kil. Maine-et-Loire, *substituer* : Fourneaux. K. Maine-et-Loire.
- 120. *Ajouter* : Garde (La). M. ☒ Lozère.
- 139. *A l'article* : Jessains, 2 kil. Aube, *substituer* : Jessains. V. Aube.
 — : Joppécourt-Fillières. V. Meurthe-et-Moselle, *substituer* : Joppécourt-Fillières. K. Meurthe-et-Moselle.
- 146. *Inscrire à son ordre alphabétique* : La Diat (Hôtel du Désert) IP (7). Isère, *et mettre au bas de la page le renvoi suivant* :
 (7) Relié au bureau télégraphique de Saint-Pierre-de-Chartreuse pour la correspondance des hôtes et du personnel de l'établissement.
- 148. *A l'article* : Lagarde (C^{uo} d'Albaret-Sainte-Marie). M. ☒ Lozère, *substituer* : La Garde. M. ☒ Lozère.
- 155. — : La Rivière, 1 kil. Doubs, *substituer* : La Rivière. K. Doubs.
- 160. — : Le Barp. M. Gironde, *ajouter la mention* RG.
- 172. — : Le Touvet. M. ☒ Isère, *ajouter la mention* RG.
- 187. — : Mareuil-sur-Oureq. MT. (R) RG. Oise, *supprimer la mention* (R).
- 196. — : Migné. M. ☒ RG. Vienne, *substituer* : Migné-Auxances. M. ☒ RG. Vienne.
- 198. *Ajouter* : Moghrae. K. Tunisie.
- 237. *A l'article* : Pons. L. ☒ Charente, *supprimer l'indice* L.
- 244. — : Puilaurens. M. RG. Aude, *substituer* : Lapradelle-Puilaurens. M. RG. Aude, *et reporter à son ordre alphabétique*.
- 251. *A l'article* : Rivière (La), 1 kil. Doubs, *substituer* : Rivière (La). K. Doubs.
- 268. — : Saint-Germain-au-Mont-d'Or, 2 kil. Rhône, *substituer* : Saint-Germain-au-Mont-d'Or. V. Rhône.
- 283. — : Saint-Paul-les-Romans, 1 kil. Drôme, *substituer* : Saint-Paul-les-Romans. K. Drôme.
- 288. — : Saint-Sulpice-d'Izon, 1 kil. Gironde, *substituer* : Saint-Sulpice Izon. V. Gironde.

Ajouter l'indice ☒ *à la suite du nom des bureaux suivants* :

Douelle. M. Lot.	Rebénacq. M. Basses-Pyrénées.
Gonneville. M. Seine-Inférieure.	Vendhuile. M. RG. Aisne.

Inscrire la mention RG *à la suite du nom des bureaux suivants* :

Barp (Le). Gironde.	Mouille. M. ☒ Pas-de-Calais.
Cany-Barville. M. ☒ Seine-Inférieure.	Saint-Simon. M. Cantal.
Chateauponsac. M. ☒ Haute-Vienne.	Touvet (Le). M. ☒ Isère.

Supprimer la mention RG *à la suite du nom des bureaux suivants* :

Chaillé-les-Marais. M. ☒ Vendée.	Trentels. M. ☒ RG. Lot-et-Garonne.
----------------------------------	------------------------------------

3° Réouverture.

Côte (La). M. Haute-Saône.

| La Côte. M. Haute-Saône.

4° Fermetures provisoires.

Lovagny. BM. Haute-Savoie.
 Le Montanvert. M. Haute-Savoie.
 Montanvert (Le). M. Haute-Savoie.
 Paramé (Grand Hôtel) IP (1). Ille-et-Vilaine.
 Pont-à-Bar. Ec. Ardennes.

| Pralognan. M. Savoie.
 Saint-Christophe. M. Isère.
 Sangatte. MT. (R). Pas-de-Calais.
 Ussat-les-Bains (C^{no} d'Ornolac-Ussat-les-Bains). BM. Ariège.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.
 CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

Tarif télégraphique.
 (Édition de juillet 1897.)

Bulletin rectificatif n° 2.

(20 septembre 1897.)

Page 52. — Entre l'« Égypte et Lourenço-Marques », intercaler :

Lindi (Possession allemande).	6 45	10 35	8 95	8 95	8 95	8 95	8 95	8 95	8 95	8 95	8 95	TC. PC. RP. RO. MP. Poste. Multiple. Langage secret.
---	------	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	---

Page 53. — Substituer :

Pangani (Possession allemande).	6 45	10 35	8 95	8 95	8 95	8 95	8 95	8 95	8 95	8 95	8 95	TC. PC. RP. RO. MP. Poste. Multiple. Langage secret.	
Saadani (Possession allemande).	6 45	10 35	8 95	8 95	8 95	8 95	8 95	8 95	8 95	8 95	8 95		TC. PC. RP. RO. MP. Poste. Multiple. Langage secret.
Tanga (Possession allemande).	6 45	10 35	8 95	8 95	8 95	8 95	8 95	8 95	8 95	8 95	8 95		

Page 83. — **Russie d'Asie**, substituer :

1 ^{re} région.....	1 ^f 10	1 ^f 10	1 ^f 20	1 ^f 30	1 ^f 55	1 ^f 80
2 ^e région.....	1 40	1 40	1 50	1 60	1 85	2 10

Remplacer les pages 60 et 61 par les pages suivantes :

AMÉRIQUE DU NORD.

Voir la note A, page 57.

PAYS.	VOIES DU NORD.			VOIES DU SUD.		TÉLÉ-GRAMMES spéciaux.	OBSERVATIONS.
	VOIE Texas par P. Q., Commercial.	VOIE Gat-veston par P. Q., Commercial, Anglo, Direct câble ou Western-Union.	VOIE Key-West, Jamaïque par P. Q., Commercial, Anglo, Direct câble ou Western-Union.	VOIE Espagne, Lisbonne, Pernambouc, Valparaiso.	VOIE Marseille, Barcelone, Lisbonne, Pernambouc, Valparaiso.		
1	2	3	4	5	6	7	8
Mexique :							
Cadereyta-Jiminez (Nuevo-Léon).....	1 ^f 90	3 ^f 35	"	"	"		
Ciudad-Juarez (Paso-del-Norte).....	1 90	3 35	"	"	"		
Lampazos.....	1 90	3 35	"	"	"		
Monterey.....	1 90	2 20	13 ^f 55	"	"		
Nuevo-Laredo.....	1 90	3 35	"	"	"		
Paso-del-Norte (Ciudad-Juarez).....	1 90	3 35	"	"	"		
Salinas (Nuevo-Léon).....	1 90	3 35	"	"	"		
Saltillo.....	1 90	2 20	13 55	"	"		
Catorce.....	2 10	3 35	"	"	"		
Chihuahua-City.....	2 10	2 20	13 55	"	"		
Escalon (Chihuahua).....	2 10	3 35	"	"	"		
Jiminez (Chihuahua).....	2 10	3 35	"	"	"		
Lerdo.....	2 10	3 35	"	"	"		
Mapimi.....	2 10	3 35	"	"	"		
Mexico-City	2 10	3 15	13 55	"	"		
Santa-Rosalía.....	2 10	3 35	"	"	"		
Sauz.....	2 10	2 20	13 55	"	"		
Torreón.....	2 10	3 35	"	"	"		
Venado.....	2 10	3 35	"	"	"		
Fresnillo.....	2 20	3 35	"	"	"		
Guaymas.....	3 35	2 20	13 55	"	"		
Hermosillo.....	3 35	2 20	13 55	"	"		
Matamoros (Tamaulipas) ..	3 35	2 20	13 55	"	"		
Sabinas.....	3 35	2 20	13 55	"	"		
San-Luis-Potosí.....	2 20	3 35	"	"	"		
San-Miguel-de-Allende.....	2 20	3 35	"	"	"		
Acambaro.....	2 30	3 35	"	"	"		
Morelia.....	2 30	3 35	"	"	"		
Patzcuaro.....	2 30	3 35	"	"	"		
Salvatierra.....	2 30	3 35	"	"	"		

TG.
PG.
RP.
Poste.
Langage
secret.

Voir la note A, page 57.

PAYS.	VOIES DU NORD.			VOIES DU SUD.		TÉLÉ-GRAMMES spéciaux.	OBSERVATIONS.
	VOIE Texas par P. Q., Commercial.	VOIE Galveston par P. Q., Commercial, Anglo, Direct câble ou Western-Union.	VOIE Key-West, Jamaïque par P. Q., Commercial, Anglo, Direct câble, ou Western-Union.	VOIE Espagne, Lisbonne, Pernambouc, Valparaíso.	VOIE Marseille, Barcelone, Lisbonne, Pernambouc, Valparaíso.		
1	2	3	4	5	6	7	8
Aguascalientes.....	2 40	3 35	"	"	"	TC. PC. RP. Poste. Langage secret.	
Celaya.....	2 40	3 35	"	"	"		
Chicalote.....	2 40	3 35	"	"	"		
El-Salto.....	2 40	3 35	"	"	"		
Guanajuato.....	2 40	3 35	"	"	"		
Irapuato.....	2 40	3 35	"	"	"		
Lagos.....	2 40	3 35	"	"	"		
Léon.....	2 40	3 35	"	"	"		
Lerma.....	2 40	3 35	"	"	"		
Queretaro.....	2 40	3 35	"	"	"		
Salamanca.....	2 40	3 35	"	"	"		
Salinas (San-Luis-Potosi)..	2 40	3 35	"	"	"		
San-Juan-del-Rio (Queretaro).....	2 40	3 35	"	"	"		
Silao.....	2 40	3 35	"	"	"		
Tacuba.....	2 40	3 35	"	"	"		
Tampico.....	2 40	3 15	13 55	37 54	37 81		
Toluca.....	2 40	3 35	"	"	"		
Tula (Hidulgo).....	2 40	3 35	"	"	"		
Zacatecas.....	2 40	3 35	"	"	"		
Ameca (Jalisco).....	2 50	3 35	"	"	"		
Cerritos.....	2 50	3 35	"	"	"		
Guadalajara (Jalisco).....	2 50	3 35	"	"	"		
Cardenas (San-Luis-Potosi).	2 60	3 35	"	"	"		
Raseon.....	2 60	3 35	"	"	"		
Valles.....	2 60	3 35	"	"	"		
Veraacruz-City.....	3 35	3 15	13 55	36 69	36 99		
Autres bureaux.....	3 35	3 35	13 55	"	"		

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

Franchises télégraphiques.

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 24 août 1897, il y a lieu d'apporter la modification suivante à l'état général des franchises télégraphiques :

Page 49 (ancienne édition) et page 63 (nouvelle édition).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Remplacer la franchise actuelle des maires dans les villes où il n'y a pas de sous-préfet par la suivante :

Maires dans les localités où il n'y a pas de sous-préfet....

Limitée :

- 1° A la correspondance de service urgente adressée au magistrat (préfet ou sous-préfet) qui administre l'arrondissement dans lequel est située la commune et au procureur de la République de cet arrondissement;
- 2° A la correspondance relative aux accidents et grèves dans les mines et usines adressée aux inspecteurs généraux et ingénieurs des mines;
- 3° A la correspondance relative aux demandes de serum adressée au préfet du département, et dans les localités non situées dans l'arrondissement chef-lieu, au préfet du département et au sous-préfet de l'arrondissement.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE
POSTALE ÉTRANGÈRE.

Liste des bureaux égyptiens.

Les agents sont invités à inscrire à son ordre alphabétique à la liste des journaux égyptiens le bureau de Tewfikia qui est ouvert au service des mandats de poste internationaux.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Modifications à apporter à la Nomenclature des bureaux de poste
de la Grande-Bretagne.*

Les agents sont invités à apporter les modifications suivantes à la nomenclature des bureaux de la Grande-Bretagne qui participent au service international des mandats de poste :

1° ANGLETERRE.

a) Nouveaux bureaux à inscrire.

Arlecdon	Cockermouth.	Little London (Lines).	Spalding.
Ashton-on-Mersey (Sale)	Manchester.	Llanelidan	Ruthin, Denbighshire.
Barkby	Leicester.	Llwyngwriil	Merionethshire.
Blackburn Road (Haslingden).	Manchester.	Seacroft	Leeds.
Burnt Tree	Tipton.	South Gosforth	Newcastle - on - Tyne.
Christon Bank	Northumberland.	Station Street (Leicester)	Leicester.
Claypole	Newark.	Stoneleigh	Kenilworth.
Eccleston Lane Ends.	Prescot.	Tansley	Matlock Bath.
Elmley Castle	Pershore.	Westcliff-on-Sea	Southend-on-Sea.
Framwellgate Moor	Durham.	Wold Newton	Hunmanby, Yorks.
Grove Road (Isle of Portland).	Fortunesswell, Isle of Portland.	Wood Street (Penarth).	Penarth.
Harome	Nawton, Yorkshire		

b) Changements de dénominations.

<i>Au lieu de :</i>	<i>Inscrire :</i>
Bexhill-old-Town, Hastings	Bexhill-old-Town, Bexhill-on-Sea, Sussex.
Little Common, Hastings	Little Common, Bexhill-on-Sea, Sussex.
Grayshott, Shotter Mill, Surrey	Grayshott, Haslemere, Surrey.
Ham Street, Plymouth	Ebrington Street, Plymouth,
Queen's Cross, Wells, Som	Broad Street (Wells), Wells, Som.
Charlwood, Horley, Surrey	Charlwood, Surrey.
Dymchurch, Folkestone	Dymchurch, Kent.
Littlestone, New Romney, Kent	Littlestone, Kent.

En face de Bletchley Road, remplacer Bletchley station par Bletchley.

c) Bureaux à biffer.

All Saints	Derby.
Station road (Bexhill-on Sea)	Hastings.
Waterloo Street (Leicester)	Leicester.

2° ÉCOSSE.

a) Nouveaux bureaux à inscrire.

Ardfern	Argyllshire.	Chalmers Street	Dunfermline.
Baldridgeburn	Dunfermline.	Cummertrees	Annan.

3° IRLANDE.

Inscrire à son ordre alphabétique le bureau de Ballon, . . . Tullow, Co-Carlow.

Au lieu de Ballyneen, Co-Cork,

Inscrire Ballineen, Co-Cork.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE
POSTALE ÉTRANGÈRE.

Changements à apporter à la liste des journaux suisses.

Les agents sont invités à apporter les modifications suivantes à la liste des journaux suisses :

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
1 ^o NOUVEAUX JOURNAUX À AJOUTER.						
<i>Avenir musical (L').....</i>	Lausanne....	6 mois.. 12 mois..	3 00 4 50	2 50 4 00	0 50 0 50	
<i>Fremdenliste von Affoltern a/a et Umgebung.</i>	Affoltern a/a.	6 mois..	3 00	2 50	0 50	
<i>Hygiène (L').....</i>	Berne.....	12 mois.	10 50	10 00	0 50	
<i>Metall Block Industrie.....</i>	Zurich.....	3 mois.. 6 mois.. 12 mois..	2 10 3 70 6 75	1 60 3 20 6 25	0 50 0 50 0 50	
<i>Ratgeber (Der).....</i>	Basel.....	6 mois.. 12 mois..	2 50 4 00	2 00 3 50	0 50 0 50	
<i>Schweizer Briefmarken Zeitung.</i>	Genève.....	6 mois.. 12 mois..	2 50 3 50	2 00 3 00	0 50 0 50	
<i>Suisse sportive (La).....</i>	Genève.....	12 mois..	5 50	5 00	0 50	
<i>Voce del Popolo (La).....</i>	Locarno.....	3 mois.. 6 mois.. 12 mois..	8 50 15 50 29 00	8 00 15 00 29 00	0 50 0 50 0 00	
<i>Wylser Botz.....</i>	Wyl.....	3 mois.. 6 mois.. 12 mois..	3 50 6 50 12 50	3 00 6 00 12 00	0 50 0 50 0 50	

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIODE d'abonne- ment. 3	SOMME à verser par l'abonné 4	MONTANT du mandat. 5	DROIT. 6	OBSERVATIONS. 7
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
2° CHANGEMENTS DE PRIX.						
<i>Archives de l'Imprimerie</i>	Genève	12 mois..	5 50	5 00	0 50	
<i>Echo vom Rigi</i>	Arth	3 mois..	3 10	2 60	0 50	
		6 mois..	5 70	5 20	0 50	
		12 mois..	10 90	10 40	0 50	
<i>Schweizerisches Volkesarzt</i>	Bienne au lieu de Bulach.	6 mois..	3 15	2 65	0 50	
		12 mois..	5 80	5 30	0 50	
<i>Stickerei-Industrie</i>	Flawil	6 mois..	2 50	2 00	0 50	
		12 mois..	4 10	3 60	0 50	

3° CHANGEMENT DE LIEU DE PUBLICATION.

Alphorn, édition mensuelle en cahiers, Zurich au lieu de Saint-Gall.

Schweizerische Soldatenblätter, Zurich au lieu de Bugdorf.

4° JOURNAUX À BIFFER.

Gazette des étrangers, Genève.

Industriel forain suisse, Berne.

Journal des Dames de la Suisse romande, Genève.

Journal officiel illustré de l'Exposition, Genève.

Revue d'Aix-les-Bains, Genève.

Sapajou (Le), Genève.

Sapajou, édition de luxe, Genève.

Schweiz Briefmarken Zeitung, Carouge.

Schweizerische Rundschau, Zurich.

La Vera, Locarno.

Ziehungsliste, Bern.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE
POSTALE ÉTRANGÈRE.

Annotations au Tarif international des Postes.

Les agents sont invités à porter les annotations suivantes au Tarif international des postes, savoir :

Page 85, tableau III, en regard d'*Abyssinie* inscrire l'indice du renvoi (c) et libeller ainsi ce renvoi à porter au bas de la page :

« (c). — Les correspondances pour l'Abyssinie peuvent être soumises à la formalité de la recommandation lorsque, indépendamment de la désignation du lieu de la suscription, elles portent la mention : *poste restante Djibouti*. En pareil cas, ces correspondances sont passibles des taxes normales de l'Union (v. tableau I, pages 78 et 79) [Bulletin mensuel d'octobre 1897, page 279].

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE
ÉTRANGÈRE. — DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3^e BUREAU. — ARTICLES
D'ARGENT.

Rectifications au Tarif international des Postes.

Les agents sont invités à opérer les rectifications suivantes au Tarif international des postes, 2^e partie, savoir :

Tableau IX, pages 120, 121, en regard de Portugal T,

Col. 3.	Col. 5.	
Biffer « 90 milreis=504 francs » et inscrire 500 francs.	Biffer « milreis et reis » et inscrire francs et centimes.	Le reste sans changement.

Tableau XII, page 129 en regard de Portugal, col. 3,

Biffer « milreis et reis » ainsi que la mention colonne n° 6 de la liste et inscrire *francs et centimes*.

Les agents devront biffer la seconde ligne du *nota* porté en tête de la liste des journaux portugais, ainsi que toutes les sommes énoncées en monnaie portugaise dans la colonne n° 6 de cette liste.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE
POSTALE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1^{er}. — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (1).						
1	Saint-Pierre (Martinique).	10 nov....	Le Havre..	Cécile-Auger...	Voilier....	D. Auger.
2	La Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)...	5	Idem.....	Normandie.....	Idem.....	H. Auger.
3	Saint-Pierre (Martinique).	20	Idem.....	Marguerite-Ambaud.	Idem.....	Ambaud frères.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).						
1	Antofogasta.....	22 nov....	Le Havre..	Canning.....	Steamer...	Lampart et Holt.
2	Arica.....	22	Idem.....	Canning.....	Idem.....	Idem.
3	Bahia.....	14	Idem.....	Corrientes.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
4	Idem.....	28	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
5	Buenos-Ayres.....	10	Idem.....	Colonia.....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	20	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	30	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
8	Cap-Haïtien.....	15	Idem.....	Herceyma.....	Idem.....	Ch. Tricot.
9	Idem.....	30	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
10	Caracas.....	16	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
11	Idem.....	1 ^{er} déc....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
12	Carthagène.....	16 nov....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
13	Idem.....	1 ^{er} déc....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
14	Les Cayes.....	4 nov....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
15	Colon.....	4	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
16	Coronel.....	22	Idem.....	Canning.....	Idem.....	Lampart et Holt.
17	Coquimbo.....	22	Idem.....	Canning.....	Idem.....	Idem.
18	Cursçao.....	16	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
19	Idem.....	1 ^{er} déc....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
20	Gonaïves.....	26 nov....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
21	Itacoatiara.....	22	Idem.....	Canning.....	Idem.....	Lampart et Holt.
22	Jaemel.....	4	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Ch. Tricot.
23	Jérémie.....	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
24	La Guayra.....	16	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
25	Idem.....	1 ^{er} déc....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
26	Iquique.....	22 nov....	Idem.....	Canning.....	Idem.....	Lampart et Holt.
27	Lima.....	22	Idem.....	Canning.....	Idem.....	Idem.
28	Maccio.....	28	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
29	Mayaquez.....	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
30	Mollendo	22 nov.	Le Havre..	Canning.	Steamer.	Lamport et Holt.
31	Montevideo.	10	Idem.	Colonia	Idem.	Chargeurs réunis.
32	Idem.	20	Idem.	X.	Idem.	Idem.
33	Idem.	30	Idem.	X.	Idem.	Idem.
34	Paranagua.	7	Idem.	Troja.	Idem.	A. C. de Freytas.
35	Pernambuco	28	Idem.	X.	Idem.	Chargeurs réunis.
36	Ponce (Porto-Rico)	26	Idem.	X.	Idem.	Ch. Tricot.
37	Port-au-Prince.	15	Idem.	Hercynia.	Idem.	Idem.
38	Idem.	30	Idem.	X.	Idem.	Idem.
39	Port-Simon	4	Idem.	Hungaria.	Idem.	Idem.
40	Progreso.	30	Idem.	X.	Idem.	Idem.
41	Puerto-Cabello.	16	Idem.	X.	Idem.	Idem.
42	Idem.	1 ^{er} déc	Idem.	X.	Idem.	Idem.
43	Puerto-Plata.	26 nov.	Idem.	X.	Idem.	Idem.
44	Rio-de-Janeiro.	7	Idem.	California	Idem.	Chargeurs réunis.
45	Idem.	14	Idem.	Corrientes.	Idem.	Idem.
46	Idem.	21	Idem.	X.	Idem.	Idem.
47	Idem.	28	Idem.	X.	Idem.	Idem.
48	Rio-Grande-do-Sul.	7	Idem.	Troja	Idem.	A. C. de Freytas.
49	Salaverry.	23	Idem.	Canning.	Idem.	Lamport et Holt.
50	Sanchez.	26	Idem.	X.	Idem.	Ch. Tricot.
51	Savanilla.	16	Idem.	X.	Idem.	Idem.
52	Idem.	1 ^{er} déc	Idem.	X.	Idem.	Idem.
53	Santo Domingo.	26 nov.	Idem.	X.	Idem.	Idem.
54	Santos	7	Idem.	California	Idem.	Chargeurs réunis.
55	Idem.	14	Idem.	Corrientes.	Idem.	Idem.
56	Idem.	21	Idem.	X.	Idem.	Idem.
57	Idem.	28	Idem.	X.	Idem.	Idem.
58	San-Pedro-de-Ma- coris.	1 ^{er} déc.	Idem.	X.	Idem.	Ch. Tricot.
59	San-Juan-de-Porto- Rico.	26 nov.	Idem.	X.	Idem.	Idem.
60	Saint-Thomas.	4	Idem.	Hungaria	Idem.	Idem.
61	Idem.	16	Idem.	X.	Idem.	Idem.
62	Idem.	26	Idem.	X.	Idem.	Idem.
63	Idem.	1 ^{er} déc	Idem.	X.	Idem.	Idem.
64	Sao-Paulo.	7 nov.	Idem.	California.	Idem.	Chargeurs réunis.
65	Idem.	14	Idem.	Corrientes	Idem.	Idem.
66	Idem.	21	Idem.	X.	Idem.	Idem.
67	Idem.	28	Idem.	X.	Idem.	Idem.
68	Talcahuano.	22	Idem.	Canning.	Idem.	Lamport et Holt.
69	Ténériffe.	10	Idem.	Colonia	Idem.	Chargeurs réunis.
70	Idem.	20	Idem.	X.	Idem.	Idem.
71	Tampico.	15	Idem.	Hercynia.	Idem.	Ch. Tricot.
72	Idem.	30	Idem.	X.	Idem.	Idem.
73	Valparaiso.	22	Idem.	Canning.	Idem.	Lamport et Holt.
74	Vera-Cruz.	15	Idem.	Hercynia.	Idem.	Ch. Tricot.
75	Idem.	28	Idem.	X.	Idem.	Idem.

SERVICES POSTAUX ENTRE LA FRANCE, L'ALGÉRIE,

Tableau des services réguliers de navigation

PORTS DE DESTINATION.	JOURS ET HEURES DES DÉPARTS.	PORT D'EMBARQUEMENT des DÉPÊCHES EN FRANCE.
I. — ALLER. — DÉPARTS		
Pour Alger.....	Lundi, midi 30.....	Marseille.....
	Mardi, 10 ^h s.....	Port-Vendres.....
	Mercredi, midi 30.....	Marseille.....
	Mercredi, 6 ^h s.....	Marseille.....
	Jedi, 5 ^h s.....	Marseille.....
	Vendredi, 5 ^h s.....	Marseille.....
	Samedi, midi 30.....	Marseille.....
	Samedi, 6 ^h soir.....	Marseille.....
Pour Oran.....	Mercredi, 10 ^h m.....	Cette.....
	Mercredi, 4 ^h s.....	Marseille.....
	Vendredi, 6 ^h s.....	Marseille.....
	Vendredi, 7 ^h s.....	Port-Vendres.....
	Samedi, 4 ^h s.....	Marseille.....
Pour Bône.....	Lundi, 6 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Mardi, 5 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Mercredi, 4 ^h s.....	Marseille.....
Pour Bône, Philippeville et Bougie...	Mercredi, 6 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Samedi, midi.....	Marseille.....
Pour Bône et Philippeville.....	Samedi, 4 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bougie.....	Samedi, 6 ^h s.....	Marseille.....
Pour Tunis, Madhia, Monastir et Sousse	Lundi, 4 h. s.....	Marseille.....
Pour Tunis, la côte tunisienne et Tri- poli de Barbarie.....	Jedi, 5 ^h s.....	Marseille.....
Pour Tunis et Malte.....	Vendredi, 4 ^h s.....	Marseille.....
Pour Tanger par Oran, Nemours, Me- lilla et Gibraltar.....	De Marseille, jeudi, 4 ^h s. de deux en deux semaines, à partir du 4 no- vembre 1897.....	Marseille.....
Pour Tanger par Gibraltar et Ceuta...	D'Oran, dimanche, 8 ^h s..... 7 et 22 de chaque mois.....	Marseille.....

* BUREAU. — SERVICES MARITIMES.

A TUNISIE, LA TRIPOLITAINE, MALTE ET LE MAROC.

existant à la date du 1^{er} novembre 1897.

JOURS ET HEURES PRÉSUMÉS des arrivées à destination.	ENTREPRISES DE NAVIGATION qui assurent le service.	OBSERVATIONS.
DE FRANCE.		
Mardi, 3 ^h 30 s.....	Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette.
Jedi, 7 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.....	
Jedi, 3 ^h 30 s.....	Compagnie générale transatlantique	
Vendredi, 8 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Samedi, 2 ^h m.....	Société Caillol et Saintpierre.	
Dimanche, 3 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.	
Dimanche, 3 ^h 30 s.....	Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Marseille.
Lundi, 8 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Vendredi, 5 ^h m.....	Société Caillol et Saintpierre.....	
Vendredi, 8 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Dimanche, 6 ^h s.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Dimanche, 3 ^h s.....	Compagnie de navigation mixte.....	
Lundi, 8 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette. Service prolongé sur Arzew et Mostaganem.
Mercredi, 8 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Philippeville, jeudi, 7 ^h m....	Compagnie de navigation mixte.	
Bône, vendredi, 3 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Philippeville, jeudi, 10 ^h s....	Compagnie générale transatlantique.	
Bône, samedi, 5 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Bône, vendredi, 6 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Philippeville, samedi, 4 ^h m....	Société Caillol et Saintpierre.	
Bougie, dimanche 4 ^h m.....	Société Caillol et Saintpierre.	
Philippeville, lundi, 2 ^h m....	Compagnie générale transatlantique.	
Bône, mardi, 3 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Bône, lundi, minuit 30.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Philippeville, mardi, 5 ^h m....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Philippeville, lundi, 6 ^h m....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Bougie, mardi, 6 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Tunis, mercredi, 5 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	Entre Tunis et Tripoli le paquebot touche à Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès et Djerba.
Mahdia, jeudi, 4 ^h m.....		
Monastir, jeudi, 3 ^h s.....		
Sousse, vendredi, 1 ^h m.....		
Tunis, samedi, 9 ^h m.....		
Tripoli, jeudi, 6 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.....	
Tunis, dimanche, 5 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Malte, lundi, 8 ^h 30 m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Mercredi, 4 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.	
12 et 27 de chaque mois.....	Compagnie Paquet.	

PORTS DE PROVENANCE.	JOURS ET HEURES DES DÉPARTS.	PORT DE DÉBARQUEMENT des DÉPÊCHES EN FRANCE.
II. — RETOUR. — DÉPARTS D'ALGÉRIE, DE TUNIS.		
D'Alger.....	Dimanche, 5 ^h s..... Lundi, 5 ^h s..... Mardi, midi..... Mardi, 5 ^h s..... Jeudi, midi..... Vendredi, 5 ^h s..... Samedi, midi..... Samedi, 5 ^h s.....	Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Port-Vendres..... Marseille..... Marseille.....
D'Oran.....	Mardi, 9 ^h m..... Mercredi, 4 ^h s..... Vendredi, midi..... Samedi, 8 ^h m..... Samedi, 4 ^h s.....	Marseille..... Marseille..... Port-Vendres..... Marseille..... Marseille.....
De Bône et Philippeville.....	De Bône, lundi, minuit.....	Marseille.....
De Bougie et Philippeville.....	De Philippeville, mardi, 9 ^h s.....	Marseille.....
De Bône.....	De Bougie, mardi, 6 ^h s.....	Marseille.....
De Philippeville et Bône.....	De Philippeville, mercredi, midi.....	Marseille.....
De Bône et Philippeville.....	Jeudi, 5 ^h s.....	Marseille.....
De Bône, Philippeville et Bougie.....	De Philippeville, vendredi, minuit.....	Marseille.....
De Bône.....	De Bône, samedi, 9 ^h s.....	Marseille.....
	De Bône, vendredi, 10 ^h s.....	Marseille.....
	De Philippeville, dimanche, midi.....	Cette.....
	De Bône, vendredi, 6 ^h s.....	Cette.....
	De Philippeville, samedi, 10 ^h s.....	
	De Bougie, dimanche, midi.....	
	Mardi, 6 ^h s.....	
De Tripoli de Barbarie, la côte tuni- sienne et Tunis.....	De Tripoli, jeudi, 4 ^h s.....	Marseille.....
De Malte et Tunis.....	De Tunis, mardi, 4 ^h 30 s.....	Marseille.....
	De Malte, lundi, 8 ^h s.....	Marseille.....
	De Tunis, mercredi, 3 ^h 30 s.....	Marseille.....
De Monastir, Sousse et Tunis.....	De Monastir, jeudi, minuit.....	Marseille.....
	De Sousse, vendredi, 6 ^h s.....	
	De Tunis, samedi, 3 ^h 30 s.....	
De Tanger par Melilla, Nemours et Oran.....	De Tanger, mercredi, midi, de deux en deux semaines, à partir du 10 novembre 1897.....	Marseille.....
De Tanger par Ceuta et Gibraltar.....	D'Oran, dimanche, 11 ^h m..... 15 et 30 de chaque mois.....	Marseille.....

NOTA. — Indépendamment des services indiqués ci-dessus, l'Administration utilise, s'il y a lieu, pour le

JOURS ET HEURES <small>PRÉSUMÉS</small> des arrivées à destination.	ENTREPRISES DE NAVIGATION qui assurent le service.	OBSERVATIONS.
DE TRIPOLI DE BARBARIE, DE MALTE ET DE TANGER.		
Mardi, 2 ^h m..... Mercredi, 3 ^h m..... Mercredi, 3 ^h s..... Jeudi, 7 ^h m..... Vendredi, 3 ^h s..... Dimanche, 2 ^h m..... Dimanche, 3 ^h s..... Lundi, 7 ^h m.....	Société Caillol et Saintpierre. Compagnie de navigation mixte. Compagnie générale transatlantique. Société générale de transports maritimes à vapeur. Compagnie générale transatlantique. Compagnie de navigation mixte..... Compagnie générale transatlantique. Société générale de transports maritimes à vapeur.	Le paquebot continue jusqu'à Marseille par Cette.
Jeudi, 9 ^h m..... Vendredi, 8 ^h m..... Samedi, minuit..... Lundi, 3 ^h m..... Lundi, 8 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur. Compagnie générale transatlantique. Compagnie de navigation mixte..... Société Caillol et Saintpierre. Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Mostaganem. De Port-Vendres, il continue jusqu'à Marseille par Cette.
Jeudi, 3 ^h m..... Vendredi, 4 ^h m..... Samedi, 7 ^h m..... Lundi, 5 ^h 30 m..... Mardi, 1 ^h m..... Mardi, 8 ^h m..... Jeudi, 8 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique. Société générale de transports maritimes à vapeur. Société générale de transports maritimes à vapeur. Compagnie générale transatlantique. Compagnie de navigation mixte. Société générale de transports maritimes à vapeur. Société Caillol et Saintpierre.....	Le paquebot continue jusqu'à Marseille. Le paquebot continue jusqu'à Marseille.
Jeudi, 7 ^h 30 m..... Vendredi, 4 ^h 30 m..... Lundi, 4 ^h 30 m.....	Compagnie de navigation mixte..... Compagnie générale transatlantique. Compagnie générale transatlantique.	Entre Tripoli et Tunis le paquebot touche à Djerba, Gabès, Sfax, Mahdia, Monastir et Sousse.
Mardi, 7 ^h s..... 3 et 19 de chaque mois.....	Compagnie de navigation mixte. Compagnie Paquet.	

transport des dépêches, les départs supplémentaires organisés par les compagnies.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2^e BUREAU. — VÉRIFICATION DES PRODUITS.

FRANCE.

*Comparaison des recouvrements du mois de juillet 1897
avec ceux du mois correspondant de l'année 1896.*

N ^{os} des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE JUILLET		DIFFÉRENCES. POUR 1897	
		1897.	1896.	Augmentat ^{ons}	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	1^o POSTES.				
1	Produit net de la taxe des correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	13,535,321 08	13,750,362 83	"	224,041 15
2	Droits perçus sur. } Mandats français.	638,088 20	623,574 16	14,514 04	"
	} Mandats internat ^{ionaux}	50,155 31	45,504 43	4,650 88	"
3	Droits perçus sur les bons de poste ..	23,844 25	30,067 50	"	6,223 25
4	Recettes diverses et accidentelles (Postes), y compris les taxes per- çues par l'État pour transport des colis postaux.....	19,266 58	54,576 27	"	35,309 69
	TOTAUX.....	14,266,676 02	14,513,085 19	19,164 92	265,574 09
		EN MOINS en 1897.....		246,409 ^f 17 ^c	
	2^o TÉLÉGRAPHES.				
5	Produit net de la taxe des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers. . .	2,066,076 49	3,030,611 71	"	64,535 22
6	Remboursem ^{ents} par divers du traitement d'agents du service postal, télégrap ^{he} , téléphonique et frais de surveillance.	13,590 10	12,975 75	614 35	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien des lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	95,963 42	126,714 35	"	30,750 93
8	Recettes diverses et accidentelles.....	24,533 82	27,773 24	"	3,239 42
	TOTAUX.....	3,100,163 83	3,198,075 05	614 35	98,525 57
		EN MOINS en 1897.....		97,911 ^f 22 ^c	
	3^o TÉLÉPHONES.				
9	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	212,619 54	196,210 02	16,409 52	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	1,263,058 66	998,314 00	264,744 66	"
11	Produit d'abonnements pour transmis- sion de télégrammes téléphonés....	1,764 30	668 42	1,095 88	"
12	Recettes diverses et accidentelles.....	3,368 73	2,930 62	438 11	"
	TOTAUX... ..	1,480,811 23	1,198,123 06	282,688 17	"
	EN PLUS en 1897.....			282,688^f17^c	
RÉCAPITULATION.					
		MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 4	Produits postaux.....	14,266,676 02	14,513,085 19	19,164 92	265,574 09
5 à 8	Produits télégraphiques.....	3,100,163 83	3,198,075 05	614 35	98,525 57
9 à 12	Produits téléphoniques.....	1,480,811 23	1,198,123 06	282,688 17	"
	TOTAUX du mois de juillet...	18,847,651 08	18,909,283 30	302,467 44	364,099 66
	Mois antérieurs.....	107,848,682 30	105,491,255 12	5,773,269 33	3,415,842 15
	TOTAUX GÉNÉRAUX.....	126,696,333 38	124,400,538 42	6,075,736 77	3,779,941 81
	EN PLUS en 1897.....			2,295,794^f96^c	

ALGÉRIE.

*Comparaison des recouvrements du mois de juillet 1897
avec ceux du mois correspondant de l'année 1896.*

N ^{os} des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECouvreMENTS DU MOIS DE JUILLET		DIFFÉRENCES POUR 1897.	
		1897.	1896.	Augmentat ^{ions}	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1^o POSTES.					
1	Produit net de la taxe des correspon- dances postales. Solde des comptes avec les offices étrangers.....	194,283 68	221,011 95	"	26,728 27
2	Droits perçus sur . } Mandats français.	28,180 50	27,785 12	395 38	"
3		Droits perçus sur les bons de poste... Recettes diverses et accidentelles (Postes), y compris les taxes per- çues par l'État pour le transport des colis postaux.....	1,628 98	1,643 46	"
4			121 25	170 00	"
	TOTAUX.....	224,288 41	250,833 53	395 38	26,940 50
2^o TÉLÉGRAPHES.					
EN MOINS en 1897.....					
5	Produit net de la taxe des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers...	113,115 85	109,283 70	3,832 15	"
6	Remboursem ^{ts} par divers établissem ^{ts} du traitement d'agents du service postal, télégraphique, téléphonique et frais de surveillance.....	"	"	"	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien des lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	123 25	620 48	"	497 23
8	Recettes diverses et accidentelles....	1,950 00	1,680 00	270 00	"
	TOTAUX.....	115,189 10	111,584 18	4,102 15	497 23
3^o TÉLÉPHONES.					
EN PLUS en 1897.....					
9	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	1,753 42	1,630 36	123 06	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	9,469 68	8,111 39	1,358 29	"
11	Produit d'abonnements pour transmis- sion de télégrammes téléphonés....	"	"	"	"
12	Recettes diverses et accidentelles....	29 62	17 05	12 57	"
	TOTAUX.....	11,252 72	9,758 80	1,493 92	"
EN PLUS en 1897.....					
RÉCAPITULATION.					
		MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente		
1 à 4	Produits postaux.....	224,288 41	250,833 53	395 38	26,940 50
5 à 8	Produits télégraphiques.....	115,189 10	111,584 18	4,102 15	497 23
9 à 12	Produits téléphoniques.....	11,252 72	9,758 80	1,493 92	"
	TOTAUX du mois de juillet...	350,730 23	372,176 51	5,991 45	27,437 73
	Mois antérieurs.....	2,052,226 75	2,002,192 94	92,224 73	42,190 92
	TOTAUX GÉNÉRAUX.....	2,402,956 98	2,374,369 45	98,216 18	69,628 65
EN PLUS en 1897.....					
28,587^f53^c					

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3^e BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

Modification au Tableau n° 1476.

En raison de la reprise, à partir du 16 novembre 1897, du service de l'échange des mandats postaux et télégraphiques entre la France et le Portugal et *vice versa*, les agents devront immédiatement biffer l'annotation qu'ils ont dû porter au tableau synoptique n° 1476, lors de la suspension dudit échange au 1^{er} août 1893.

Les mots « milreis et reis » qui sont à la 3^e ligne de la notice relative au Portugal figurant au tableau synoptique précité devront également être biffés et remplacés par les mots « francs et centimes ».

Enfin, il y aura lieu d'annuler la 4^e ligne de ladite notice ainsi que les mots « 90 milreis » de la 5^e ligne.

L'indication du maximum « 504 francs » devra être remplacée par celle de « 500 francs ».

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3^e BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

Annotation au Carnet n° 1517.

LOIRE.

Biffer : Roanne.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

Tableau des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de septembre 1897.

Versements reçus de 200,922 déposants, dont 28,782 nouveaux.....	24,602,291 ^f 39 ^c
Remboursements à 112,154 déposants, dont 18,937 pour solde.....	26,749,220 ^f 01 ^c
Rentes achetées à 593 déposants pour un capital de.....	531,695 52
	27,280,921 53
Excédent de dépenses.....	2,678,630 14

Nombre de comptes existant au 30 septembre 1897 : 2,853,410.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU
DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

*Additions et modifications
à l'Instruction générale sur le service intérieur de la Caisse nationale d'épargne,
du 24 février 1894.*

Article 9, ajouter l'alinéa suivant :

« Toutefois, un déposant peut obtenir sur sa demande un livret d'une série autre que celle qui est affectée au département où est fait le premier dépôt (3). »

Au bas de la page 14, inscrire le renvoi suivant : «(3) Art. 151 *bis* et suivants.»

Article 21, 5^e alinéa, 2^e ligne, remplacer «36 à 40» par «112 et 113».

Art. 158 *bis*, 2^e ligne, après «l'employée» ajouter «de l'un et de l'autre service».

Article 176, 4^e ligne, après «n° 46 d. c.» ajouter les mots «revêtue de l'empreinte du timbre à date».

Article 217, 2^e, 2^e et 5^e lignes, au lieu de «et les quittances» mettre «et les demandes de remboursement».

Article 222, 1^{er} alinéa, 5^e ligne, au lieu de «article 41» mettre «article 114 *ter*».

Art. 258, 3^e ligne, biffer les mots «formule n° 46 d. c. ou n° 3 a. n.»; y substituer «(article 471)».

Article 300, biffer les mots «Tel est le cas de la série n° 75. — Seine».

Article 303, 4^e ligne, biffer «36».

Article 370, biffer le 4^e alinéa commençant par les mots «La colonne» «Intérêts capitalisés, etc...».

Article 371, au texte actuel, substituer «Le total des comptes éteints durant les années antérieures est rappelé au pied de la colonne *ad hoc* du relevé n° 52.»

Dans la même colonne, le chiffre 1 est porté en regard du numéro de tout compte soldé dans le courant de l'année. Le nombre de ces comptes est totalisé : il s'ajoute au total des comptes soldés antérieurement pour former, en dernier lieu, le total général des comptes soldés dans la série ou le groupe de séries.

Article 397, 5^e ligne, substituer «30 avril» à «31 mai».

Article 446, 2^e alinéa, remplacer «Les relevés n° 43 d. c. et n° 43 *bis* d. c.» par : «Le relevé n° 43 d. c. et le relevé n° 43 *bis* d. c.».

Article 458, page 120, 2^e alinéa nouveau :

«En aucun cas et à quelque moment que se place une rectification, il n'est permis de faire disparaître par grattage ou surcharge une inscription faite à tort ou par erreur sur un document quelconque. Tout fait de cette nature est relevé par procès-verbal n° 145.»

Article 466, 1^{er} alinéa, 6^e ligne, après «n° 3 a. n.» ajouter les mots «revêtu de l'empreinte du timbre à date».

Même article, 2^e alinéa, 2^e ligne, après «n° 3 a. n.» ajouter les mots «qu'il frappe de son timbre à date».

Article 471, 3^e alinéa, 1^{re} ligne, après «n° 3 a. n.» ajouter «frappés du timbre à date de l'Avoir net».

Article 485, 3^e ligne, biffer «42, 43».

Article 487, 2^e ligne, après le mot «enquête» biffer les mots «il provoque, au moyen de la formule n° 42 d. c. la confrontation de» et y substituer «il confronte».

Article 503, 6^e ligne, biffer «et 403».

Article 539, 2^e alinéa, remplacer «Les relevés n° 43 d. c. et n° 43 *bis* d. c.» par «Le relevé n° 43 d. c. et le relevé n° 43 *bis* d. c.».

Article 642, 4^e ligne, après «continue» biffer le reste de la phrase et y substituer les mots «par succursale».

Article 791, ajouter au 1^{er} alinéa, après «loi du 28 floréal au VII» la phrase

suivante : « Ils doivent mentionner le montant du livret en capital au jour du décès. »

Article 805, à la fin du 1^{er} alinéa, ajouter la phrase suivante : « Le receveur appose sa signature sur la quittance pour attester que la formalité s'est accomplie en sa présence. »

Article 907, supprimé.

Au bas de la page 225, supprimer le renvoi 1 actuel.

Appendice XIII, page 336, remplacer le titre « Tableau des subdivisions du département de la Seine » par le titre « Séries comportant des subdivisions ».

En tête des subdivisions de la Seine mettre en sous-titre « Seine (Séries n^o 75 et n^o 75 bis) ».

À droite du nombre « 600,000 » mettre le renvoi « (2) ». Biffer les mots « et ainsi de suite en augmentant d'une unité le numéro des subdivisions de 50,000 en 50,000 comptes ».

Même page, ajouter :

« Seine-et-Oise (série n^o 78) :

« 1^{re} subdivision, du n^o 1 au n^o 100,000 ;

« 2^e subdivision, du n^o 100,001 au n^o 150,000 (2) »,

« Succursale de Lille (série n^o 259) :

« 1^{re} subdivision, du n^o 1 au n^o 150,000 ;

« 2^e subdivision, du n^o 150,001 au n^o 200,000 (2) »

Au bas de la page inscrire le renvoi suivant : « (2) Et ainsi de suite, en augmentant d'une unité le numéro des subdivisions de 50,000 en 50,000 comptes. »

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

Modifications à l'instruction générale sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne, du 28 mars 1892.

Article 56. — Ajouter les alinéas suivants : « Si le déposant refuse de demander le transfert, le versement n'est pas accepté, à moins que le nouveau livret ne doive être soumis à des conditions de remboursement différentes de celles auxquelles le livret de la caisse d'épargne ordinaire est soumis ; dans ce cas, le receveur mentionne sur la demande de livret le numéro du livret dont le déposant est déjà titulaire, le nom de la caisse d'épargne ordinaire qui l'a délivré et les conditions de remboursement auxquelles il est soumis.

« Le déposant est prévenu que, si les renseignements ainsi fournis étaient inexacts et si les deux livrets étaient soumis aux mêmes conditions de remboursement, il s'exposerait à subir la suppression des intérêts ».

Article 154, 1^{er} alinéa, 2^e ligne. — Après « 544 » mettre « 550 ».

Même article, 2^e alinéa. — Ajouter la phrase suivante : « Si le porteur ne sait ou ne peut signer, le receveur inscrit sur la quittance à souche ou le bulletin de dépôt les mots : « a déclaré ne savoir ou ne pouvoir signer », et il signe lui-même cette mention. »

Article 155. — Ajouter l'alinéa suivant :

« Si l'intéressé ne sait ou ne peut signer, le receveur se conforme aux dispositions de l'article 154 (2^e alinéa). »

Même addition à l'article 159, 3^e ligne, après les mots « daté et signé », et à l'article 550 en nouvel alinéa.

Article 266. — Ajouter l'alinéa suivant :

« En cas d'omission de l'un des timbres-visas, soit sur la demande, soit sur l'autorisation, le receveur sursoit au paiement et renvoie les pièces, accompagnées d'une formule n^o 91, à la direction qui tient le compte courant. »

Article 689. — Terminer le 2^e alinéa par les mots « changement de série du c/c n^o »

Article 790, dernière ligne. Aux mots « à la série duquel ces livrets appartiennent » substituer ceux-ci « où ils ont été émis ».

Page 338, appendice V, après le 1^{er} alinéa, ajouter : « Il doit mentionner le montant du livret en capital au jour du décès ».

Page 330, biffer le nombre et le mot « 14-Calvados ». — Page 332, entre les numéros 213 et 217, inscrire « 14 » et, en regard de ce chiffre, « Caen, 1^{er} décembre 1897 ».

Pages 332 et 333, renvoi A, ajouter après Laon « Caen » et après 2 « 14 ».

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3^e BUREAU. — CONTENTIEUX.

Jugement.

Par jugement du tribunal correctionnel de Limoges, en date du 18 septembre 1897, le sieur J. C. . . . , représentant de commerce, a été condamné à 25 francs d'amende pour outrages adressés à un commis des Postes et des Télégraphes dans l'exercice de ses fonctions.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL. —
DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. — SERVICES MARITIMES.

Distinctions honorifiques.

Par un décret du 16 mai 1897, rendu sur la proposition du Département des affaires étrangères, ont été décernées :

A M. Valentini, commis principal au bureau de poste français de Constantinople, une médaille d'honneur, en or;

A MM. Émile Dournon, Stanislas Garnier, Henri Rivet, Sébastien Philippi, aides-interprètes, et à Bekir ben Abdullah, cawas au même bureau, des médailles d'honneur, en argent, pour leur attitude courageuse pendant les troubles qui se sont produits à Galata, du 26 au 31 août 1896.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

ARRÊTÉ ministériel du 2 octobre 1897 accordant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes à un attaché au bureau des postes françaises de Smyrne.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu le décret du 22 mars 1882 ;

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 24 décembre 1894 ;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est accordée à M. Méhemet Kirithi, cawas attaché au bureau des postes françaises de Smyrne. A fait preuve d'énergie et de dévouement dans l'incendie qui a détruit, dans la nuit du 20 au 21 juin dernier, l'immeuble où était installé le receveur, et qui a menacé les locaux occupés par la poste française.

ART. 2. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat des postes et télégraphes (Service central. — 2^e Bureau. — Personnel) pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 2 octobre 1897.

HENRY BOUCHER.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. MORTEAU, facteur rural à Traves, a restitué à qui de droit un billet de 100 francs qu'il avait reçu en trop.

M. BAUER, facteur téléphoniste au bureau de Paris n° 52, a trouvé dans la cabine téléphonique, une liasse de billets de banque d'une valeur de 1,000 francs qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. BOINOT, facteur local à Mougou, a fait les démarches nécessaires pour rendre à la personne qui l'avait perdue, une somme de 250 francs en billets de banque, qu'il avait trouvée.

M. BUIS, chargeur à Saint-Étienne, a remis au chef de gare un porte-monnaie contenant la somme de 183 francs et un billet de chemin de fer qui avait été perdu par un voyageur.

M. PATISSIER, facteur local à Juliéna, ayant trouvé un bracelet en argent, s'est empressé d'en rechercher le propriétaire pour le lui remettre.

M. ROUX, facteur rural à La Chaux-du-Dombief, ayant trouvé en cours de tournée une montre en argent et sa chaîne, a pu rendre ces objets à leur propriétaire.

M. MARQUET, chargeur à Tours-gare, a remis au sous-chef de gare de service un sac de voyage contenant divers objets de travail et un porte-monnaie contenant la somme de 60 francs, qui avait été laissé dans un compartiment par un voyageur.

M. POLODEC, facteur rural à Plouaret, a rendu, à la personne qui le lui avait donné un billet de banque de 100 francs qu'il avait reçu pour un de 50.

M. THÉVENY, ouvrier d'équipe à Chaumont, a déposé entre les mains du chef de gare de Joinville un porte-monnaie contenant 15 francs et deux billets de chemin de fer, qu'il avait trouvé dans la cour de la gare.

M. REXAUD, facteur rural à Guéret, a remis au commissaire de police une montre en argent qu'il avait trouvée sur la voie publique.

M. HAUVUY, facteur local à Mandres, s'est empressé de déposer entre les mains de la receveuse un porte-monnaie contenant une somme assez importante, qui avait été oublié par un expéditeur sur la tablette du guichet.

M. CUGILLÈRE, facteur local à Alet, ayant trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 20 fr. 20, a rendu cet objet à la personne qui l'avait perdu.

M. FOYARD, facteur local à Trévoux, a trouvé sur la table de la salle d'attente un porte-monnaie contenant la somme de 22 fr. 30, qui a pu être restitué au propriétaire.

M. CHAVAND, facteur rural à Pontcharra, a remis au receveur une bourse contenant 130 francs qu'il avait trouvée sur la route.

M. COMBÈS, facteur de ville à Béziers, ayant trouvé une montre en or sur la voie publique, en a fait la déclaration au commissariat de police.

M. SARFATI, facteur des télégraphes à Mostaganem, a rendu à la personne qui l'avait perdu un billet de banque de 50 francs qu'il avait trouvé dans la rue.

ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

MM. ERSANT, facteur à Bueil;
LANGRÉE, facteur-surveillant à Meaux;
DUFOUR, facteur local à Castelmoron,
ont arrêté des chevaux emportés.

MM. PENN, commis à Saint-Brieuc;
REY, facteur local à Magland,
ont porté secours à des personnes en danger de se noyer.

M. BOUZARD, entrepreneur du service du transport des dépêches à Cruzy-le-Châtel, a fait preuve de dévouement dans l'exécution de son service.

M. GACHE, facteur rural à Quissac, a secouru une jeune fille qui allait être écrasée par une voiture.

M. RÉAL, gardien de bureau à Cahors, a contribué, à deux reprises différentes, à l'arrestation de dangereux malfaiteurs.

M. GAILLARD, facteur local à la Clayette, a fait preuve d'intelligence et de perspicacité, en fournissant à la gendarmerie les renseignements nécessaires à l'arrestation de deux malfaiteurs très dangereux.

M. LEMERCIER, facteur-receveur à Mesnières, a porté secours à un voyageur qui allait être écrasé par un train.

M. CAIZERGUES, facteur-receveur à Saint-Jean-de-Védas, s'est signalé dans un incendie par son courage et son dévouement.

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

au dix-septième tableau d'avancement de classe.

NUMÉROS de classement.		NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITEMENTS.
Anciens.	Nouveaux.				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
		MM.								francs.	
	5 bis.	Benz (J.-B.)...	C. princ...	S ^t - Denis - sur - Seine.	18	2	„	3	2	„	3,000
	73 bis.	Arieu (J.-D.-H. H.)	Chefde brig	L. des Pyrénées	22	2	16	3	1	5	3,300
382	90 bis.	Manceaux (J.-E.)	Commis. ...	Alger, central..	2	11	„	2	11	23	1,500
	142 bis.	Corvé (N.-P.)..	Idem.....	Paris, central..	4	5	„	3	2	15	1,800
	264 bis.	Dépond (C.-J.-D.)	Idem.....	Dellys	1	11	„	2	10	15	1,500
	376 bis.	Bayle (C.-P.)..	Idem.....	Oran.....	3	1	„	3	„	27	1,500
	481 bis.	Le Maux (A.-M.-O.)	Idem.....	Rennes.....	4	3	„	3	„	„	1,500
	749 bis.	Rampin (E.-M.)	Idem.....	L. de la Méditerranée.	14	3	25	2	10	„	2,400
	868 bis.	Decoopman (R.-G.)	Idem.....	Le Havre, cent.	16	4	„	2	9	„	2,400
	170 bis.	Mouchet (J.)..	Receveur..	Besse-en-Chan-desse.	6	7	12	3	4	24	1,200
	199 bis.	M ^{lle} Rouet	Receveuse .	Séméac	8	2	15	2	10	15	1,200
267	211 bis.	M ^{me} Sisco.....	Idem.....	Bapaume.....	16	11	„	3	1	„	1,600
		MM.									
	257 bis.	Maurisson	Receveur..	Thevet - Saint-Julien.	3	„	20	3	„	20	1,000
	55 bis.	Beaucourt (E.-J.)	Com. aux..	L. du Nord....	22	7	„	3	„	15	2,000
	15 bis.	Buisson (H.-M.-E.)	Com. princ.	Paris 38.....	18	1	„	3	1	„	3,000
	357 bis.	M ^{me} Geandmot-tel.	Receveuse..	Villeneuve-l'Archevêque ..	18	8	27	2	8	„	1,800

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

NOMINATIONS.

Par décret du Président de la République française, en date du 31 août 1897, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes :

M. BARBAUD (Roger-François-Xavier-Joseph), directeur des Postes e des Télégraphes à Albi, est nommé directeur à Constantine, en remplacement de M. Betsellère, retraité.

Par arrêté ministériel, en date du 31 août 1897, le traitement de M. Barbaud, directeur des Postes et des Télégraphes à Constantine, est fixé à 6,000 francs, à partir du 1^{er} octobre 1897.

Par arrêté ministériel, en date du 31 août 1897, les inspecteurs des Postes et des Télégraphes désignés ci-après, sont chargés, avec leur grade et leur traitement actuels, à partir du 1^{er} octobre 1897, des fonctions de directeur des Postes et des Télégraphes, savoir :

1^o A Ajaccio, M. FIRMIN (Étienne), inspecteur à Avignon, traitement 5,000 fr., en remplacement de M. Silberling, nommé directeur à Digne;

2^o A Albi, M. PUJOL (Louis), inspecteur à Albi, traitement 5,000 francs, en remplacement de M. Barbaud, nommé directeur à Constantine;

3^o A Privas, M. BOURG (Julien), inspecteur à Angoulême, traitement 5,000 fr., en remplacement de M. Ravaut, nommé directeur à Vannes.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services	TRAITE- MENTS. francs.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. francs.
MM. Jaccottet	Sous-chef de bureau.	2 ^e div ^{on} , 3 ^e bureau.	6,000	Chef de bureau.	2 ^e div ^{on} , 3 ^e bureau.	7,000
Herman	Rédacteur f ^{on} ction ^{on} de s ^e -chef de bureau.	Service central, 1 ^{er} bureau.	4,500	Sous-chef de bureau.	Service central, 1 ^{er} bureau.	5,000
Le Fricc	<i>Idem.</i>	1 ^{re} div ^{on} , 2 ^e bureau.	4,500	<i>Idem.</i>	1 ^{re} div ^{on} , 2 ^e bureau.	5,000
Rollin	Rédacteur.	1 ^{re} div ^{on} , 4 ^e bureau.	4,000	<i>Idem.</i>	3 ^e div ^{on} , 1 ^{er} bureau.	5,000
Pierrey	Expédition ^{re} .	<i>Idem.</i>	1,600	Expédition ^{re} .	Service central, 2 ^e bureau.	1,600
Guérin	<i>Idem.</i>	En disponibilité.	"	<i>Idem.</i>	1 ^{re} div ^{on} , 1 ^{er} bureau.	1,500
M ^{lle} Bégin	Employée.	Paris 38	1,000	Employée.	3 ^e div ^{on} , 3 ^e bureau.	1,000
MM. Brou	Directeur.	Annam et Tonkin.	7,000	Directeur.	Annam et Tonkin.	8,000
Bourrel	<i>Idem.</i>	Sénégal	6,000	<i>Idem.</i>	Sénégal.	7,000
Delastra	Inspecteur.	Cochinchine	4,000	Inspecteur.	Cochinchine	4,500
Morzelle	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	3,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	4,000
Berthaut	<i>Idem.</i>	Troyes	4,000	<i>Idem.</i>	Troyes	4,500
Gazeau	<i>Idem.</i>	La Roche-sur-Yon.	4,000	<i>Idem.</i>	La Rochelle	4,000
Guillouzie	<i>Idem.</i>	A la disposition du Ministre des colonies.	4,000	<i>Idem.</i>	La Roche-sur-Yon.	4,000
Fourcade	<i>Idem.</i>	Vérification et réception du matériel	4,500	<i>Idem.</i>	Direction de la Seine	4,500
Bonneseur	<i>Idem.</i>	Direction de la Seine	4,500	<i>Idem.</i>	Direct ^{on} des services électriques.	4,500
Peytraud	Sous-inspect.	Gap	3,500	Sous-inspect ^r	Albi	3,500
Thébé	<i>Idem.</i>	Arras	3,500	<i>Idem.</i>	Valence	3,500
Raynal	<i>Idem.</i>	Valence	3,500	<i>Idem.</i>	Montpellier	3,500
Maréchal	<i>Idem.</i>	Évreux	3,500	<i>Idem.</i>	Direction de la Seine	3,500
Gras	Commis principal.	Vérification et réception du matériel.	4,000	Inspecteur.	Vérific ^{on} et récept ^{on} du matériel.	4,000
Paitre	<i>Idem.</i>	Direct ^{on} des services électriques.	4,000	<i>Idem.</i>	Direction de la Seine	4,500
Gautier	Sous-chef de section.	Lyon, central	4,000	<i>Idem.</i>	Gap	4,000
Hervé	Commis principal.	Vérification et réception du matériel.	4,000	<i>Idem.</i>	Vérification et réception du matériel.	4,000
Loussert	<i>Idem.</i>	Direction de la Seine	3,300	Sous-inspect ^r	Arras	3,500
Bouniol	<i>Idem.</i>	Direction à Cahors.	3,300	<i>Idem.</i>	Troyes	3,500
Piton	<i>Idem.</i>	Direction à Arras.	3,600	<i>Idem.</i>	Laon	3,500
Py	<i>Idem.</i>	Direction à Aurillac	3,300	<i>Idem.</i>	Vesoul	3,500
de Guérin du Cayla.	<i>Idem.</i>	Direct ^{on} à Marseille.	3,300	<i>Idem.</i>	Avignon	3,500
Violet	Rédacteur.	1 ^{re} div ^{on} , 1 ^{er} bureau	3,500	Sous-Inspect ^r	Direction, Seine	3,500
Galabert	Com. princ.	Direction à Poitiers.	3,300	<i>Idem.</i>	Évreux	3,500
Sallot	<i>Idem.</i>	Vérification et réception du matériel.	3,300	Sous-chef de section.	Lyon, central	3,500
Guenot	<i>Idem.</i>	Toulouse R. P.	3,300	<i>Idem.</i>	Toulouse R. P.	3,500
Roman	Sous-inspect ^r	Melan	3,500	Sous-insp ^r .	Oran	3,500
Florentin	Com. princ.	Tonkin	3,000	<i>Idem.</i>	Tonkin	3,500
Marchandeaup	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	3,000	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	3,500
Dorlhac de Borne.	<i>Idem.</i>	Congo	3,300	<i>Idem.</i>	Congo	3,500
Grandmaître	Sous-inspect ^r	Lille	3,500	<i>Idem.</i>	Melan	3,500
Lesage	Com. princ. de direct.	<i>Idem.</i>	3,300	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	3,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Ahaire.....	Com. princ. de direct.	Le Mans.....	4,000	Com. princ. de direct.	Nantes.....	4,000
.....	Commis de direction.	Montpellier.....	2,100	Commis de direction.	Perpignan.....	2,100
Chemin.....	Commis.....	Paris 42.....	2,100	Idem.....	Rouen.....	2,100
Georget.....	Idem.....	Vesoul R. P.....	2,700	Idem.....	Vesoul.....	2,700
Tourel.....	Com. princ. caissier.	Besançon, caisse d'é- pargne.	3,300	Com. princ. caissier.	Caen, caisse d'ép.....	3,300
Leroy.....	Com. de dir..	Nantes, caisse d'ép.	2,100	Teneur.....	Idem.....	2,100
Férey.....	Idem.....	Caen, caisse d'ép.	2,700	Contrôleur..	Idem.....	2,700
Roy.....	Idem.....	Direction de la Seine	3,000	Com. de dir.	Constantine, caisse d'épargne	3,000
Cardot.....	Gaissier.....	Carcassonne, caisse d'épargne.	2,400	Gaissier.....	Besançon, caisse d'épargne	2,400
Ruchier.....	Com. de dir.	Bourg.....	3,000	Idem.....	Mâcon, caisse d'ép.	3,000
Hatté.....	Idem.....	Lille, caisse d'ép.	2,700	Idem.....	Laon, caisse d'ép.	2,700
Lambrey.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Teneur du double.	Idem.....	2,100
Mathieu.....	Idem.....	Laon, caisse d'ép.	2,400	Contrôleur..	Idem.....	2,400
Arnoux.....	Idem.....	Rouen.....	2,400	Com. de dir.	Lille, caisse d'ép.	2,400
Boudot.....	Commis.....	Lille, gare.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Loustalet.....	Com. de dir.	La Roche-sur-Yon..	2,700	Contrôleur..	Nantes, caisse d'ép.	2,700
Durès.....	Lesperon.....	"	Expédition ^{rs} .	Mont-de-Morvan..	1,500
Boust.....	Fact ^r rural..	Buchy.....	"	Idem.....	Rouen.....	1,500
Lajoinie.....	Figeac.....	"	Idem.....	Laon.....	1,500
Leduc.....	Le Mans.....	"	Idem.....	Le Mans.....	1,500
Curtil.....	Fact ^r rural..	Bourg.....	800	Idem.....	Bourg.....	1,500
Bernière.....	Caen.....	"	Idem.....	Caen.....	1,500
Anfray.....	Facteur des télégraphes	Paris.....	1,000	Idem.....	Direction de la Seine	1,500
Huber.....	Tulle.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
M ^{lle} Lavielle.....	Stagiaire...	Paris 90.....	"	Employée...	Idem.....	1,000
Pierre.....	Employée...	Valognes.....	1,100	Idem.....	Caen, caisse d'ép.	1,100
M ^{me} veuve Jeanne.....	Idem.....	Caen.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Delalande.....	Idem.....	Le Havre, port...	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Souron.....	Idem.....	Caen, central.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Leroy.....	Nantes.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Noblet.....	Receveuse..	Louvérou.....	1,400	Idem.....	Nantes, caisse d'ép.	1,400
Moine.....	Épinal.....	"	Empl. auxil.	Nancy, caisse d'ép.	1,000
M ^{lle} Vernier.....	Employée...	Soissons.....	1,100	Employée...	Laon, caisse d'ép.	1,100
M ^{me} Moulet.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Idem.....	1,200
M ^{lles} Elardin.....	Idem.....	Laon.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Giret.....	Idem.....	Linoux.....	1,000	Idem.....	Carcassonne, caisse d'épargne.	1,000
Lemaire.....	Receveuse..	Cérisay.....	1,600	Idem.....	Bordeaux, caisse d'épargne.	1,600
Giudicelli.....	Ohni-Cappella.....	"	Idem.....	Constantine, caisse d'épargne.	1,000
Noël.....	Dame empl..	Arcis-sur-Aube.....	1,200	Receveuse..	Ancerville.....	1,200
MM. Fanton.....	Commis.....	Paris 21.....	2,700	Receveur...	Lertouze.....	2,700
Delas.....	Facteur rural	Castelmoron - d'Al- bret.	850	Idem.....	Castelmoron - d'Al- bret.	1,000
M ^{me} veuve Deboégas.....	Receveuse..	Payzac.....	1,000	Receveuse..	Saint-Germain-les- Belles.	1,000
M ^{me} Burguet.....	Idem.....	Saint-Germain-les- Belles.	1,400	Idem.....	Payzac.....	1,400
Guyomarch.....	Idem.....	Loguivy-Plougras..	1,200	Idem.....	La Roche-Dorville..	1,200
Morcan.....	Idem.....	Ruffiac.....	1,000	Idem.....	Loguivy-Plougras..	1,000
M ^{me} Faget.....	Aide.....	La Bastide-d'Arma- gnac.	"	Idem.....	La Bastide-d'Arma- gnac.	1,000
M ^{lle} Moirond.....	Receveuse..	Boulieu.....	1,400	Idem.....	Allex.....	1,400
M. Chamboredon.....	Sous-officier.	"	Receveur...	Boulieu.....	1,000
M ^{lle} Dubois.....	Dame empl..	En disponibilité..	"	Receveuse..	Gonneville.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
M ^{lle} Françon.....	Dame empl..	Lyon, central.....	fr. 1,700	Receveuse...	Saint-Rambert-l'Île- Barbe.	fr. 1,600
Lambourion ..	Idem.....	Paris, central.....	1,300	Idem.....	Tiercé.....	1,400
M. Delcambre....	Receveur....	S ^t -Loup-sur-Thouët	1,200	Receveur....	La Motte-S ^t -Héraye.	1,200
M ^{me} veuve Lecointe	Aide.....	"	Receveuse...	S ^t -Ouen-du-Breuil..	1,000
M ^{lle} Chevreau....	Idem.....	Chilleurs-aux-Bois..	"	Idem.....	Boësses.....	1,000
Nicolas.....	Receveuse...	Saint-Brisson.....	1,200	Idem.....	Cognat-Lyonne....	1,200
M ^{me} veuve Anziani.	Idem.....	Utelle.....	1,400	Idem.....	S ^t -Martin-du-Var...	1,400
M ^{me} Mauris.....	Veuve d'un commis.	"	Idem.....	Chailley.....	1,000
M ^{lle} Dauvé.....	Dame empl..	Chaumont.....	1,200	Idem.....	Orquevaux.....	1,200
Archer.....	Receveuse...	Albarot-S ^t -Mario..	1,000	Idem.....	Bagnols-les-Bains..	1,000
Reignier.....	Idem.....	Châtelus - le - Mar- cheix.	1,200	Idem.....	La Celle-Dunoise..	1,200
Philippon....	Dame em- ployée.	La Souterraine....	1,100	Idem.....	Châtelus - le - Mar- cheix.	1,200
Miquel.....	Receveuse...	Ayrens.....	1,400	Idem.....	Saint-Mamet-la-Sal- vetat.	1,400
Gros.....	Dame em- ployée.	Bergerac.....	1,100	Idem.....	Saint-Antoine-de- Breuil.	1,200
M ^{me} Deyer.....	Receveuse...	Brezolles.....	1,400	Idem.....	Houdan.....	1,400
Lambert.....	Idem.....	Daon.....	1,200	Idem.....	Louverne.....	1,200
Martin.....	Idem.....	La Pooté.....	1,400	Idem.....	Daon.....	1,400
M ^{lle} Papillon....	Idem.....	Loiron.....	1,000	Idem.....	La Pooté.....	1,000
Loizeau.....	Idem.....	Faye-l'Abbesse... .	1,000	Idem.....	S ^t -Loup-sur-Thouët	1,000
M ^{me} Guilloteau...	Idem.....	May-sur-Evre.....	1,200	Idem.....	Faye-l'Abbesse....	1,200
Vallée.....	Dame empl..	Eu disponibilité... .	"	Idem.....	La Bouexière.....	1,000
M ^{me} Andrain....	Receveuse...	Penmarc'h.....	1,200	Idem.....	Lanildut.....	1,200
Le Roux.....	Dame empl..	Châteaulin.....	1,200	Idem.....	Penmarc'h.....	1,200
M ^{me} Marce.....	Receveuse...	Lanildut.....	1,200	Dame empl..	Châteaulin.....	1,300
M ^{me} veuve Malingié	Idem.....	Meung-sur-Loire..	2,200	Receveuse...	Mondoubleau.....	2,200
M ^{me} Dupuy.....	Idem.....	Egletons.....	1,600	Idem.....	Meung-sur-Loire... .	1,800
M. Plantade....	Receveur....	Saint-Privat.....	1,000	Receveur....	Egletons.....	1,000
M ^{me} Flamari....	Receveuse...	Tarnac.....	1,200	Receveuse...	Saint-Privas.....	1,200
Coulomb.....	Aide.....	Allègre.....	"	Idem.....	Allègre.....	1,000
M ^{me} Raspiller....	Chef de brig.	Lig. du Nord-Ouest	3,600	Chef de brig.	Ligne de l'Est.....	3,600
Delphy.....	Com. princ..	Ligne du Nord.....	3,000	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	3,300
Roqueyrol....	Idem.....	Lyon R. P.....	3,300	Com. princ..	Avignon.....	3,300
Duc-Bourru... .	Idem.....	Câble de Madagascar	3,300	Idem.....	Alger, central.....	3,300
Ducros dit Knsh	Idem.....	Le Havre, central.	3,300	Idem.....	Le Havre, central (service téléph.).	3,300
Lequen.....	Idem.....	Evreux.....	3,000	Idem.....	Valenciennes.....	3,000
Lricot.....	Idem.....	Valenciennes.....	3,300	Idem.....	Evreux.....	3,300
Devil.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	3,000	Idem.....	Ligne du Nord.....	3,000
Vanschoor....	Idem.....	Villefranche - sur - Saône.	3,600	Idem.....	Lyon-Saint-Paul... .	3,600
Ailland.....	Idem.....	Montbrison.....	3,300	Idem.....	Montpellier.....	3,300
Arquin.....	Idem.....	Vienne.....	3,300	Idem.....	Toulon.....	3,300
Gaichard....	Idem.....	Toulon.....	3,300	Idem.....	Vienne.....	3,300
Le Bourgeois..	Commis.....	Le Havre, central.	3,000	Idem.....	Le Havre, central..	3,300
Prizat.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000	Idem.....	Ligne de Lyon.....	3,000
Zanone.....	Idem.....	Marseille.....	3,000	Idem.....	Villefranche - sur - Saône.	3,300
Latran.....	Idem.....	Cannes.....	3,000	Idem.....	Cannes.....	3,300
Martini.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Commis.....	Menton.....	1,500
Fabre.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest... .	1,500	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Christophe....	Idem.....	Épinal R. P.....	2,700	Idem.....	Paris R. P.....	2,700
Folinet.....	Idem.....	Lyon R. P.....	2,100	Idem.....	Alper R. P.....	2,100
Sigaudou....	Idem.....	Alger R. P.....	1,500	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500
Gonnet.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,500	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,500
Bessin.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	1,800	Idem.....	Paris 16.....	1,800
Guyenet.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	1,500
Labalets.....	Idem.....	Paris 71.....	1,500	Idem.....	Paris 49.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Terrée	Commis	Lourdes	1,500	Commis	Ligne des Pyrénées	1,500
Leroquais	Idem	Coudé-sur Noireau	1,500	Idem	Vire	1,500
Damotte	Idem	Langres	1,500	Idem	Wassy	1,500
Boulin	Idem	Bordeaux R. P.	1,500	Idem	Bordeaux, central	1,500
Maurice	Idem	Épernay	2,700	Idem	Maubeuge	2,700
Fauque	Idem	Marseille, central	3,000	Idem	Oran R. P.	3,000
Pinot	Idem	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem	Ligne du Nord	1,500
Léonard	Idem	Paris 11	1,500	Idem	Paris 36	1,500
Bourniquel	Idem	Paris 83	2,100	Idem	Paris R. P.	2,100
Thuriot	Idem	Paris 18	2,400	Idem	Paris 5	2,400
Serieys	Idem	Paris 83	2,400	Idem	Paris 18	2,400
Bijon	Idem	Brest, central	1,800	Idem	Nantes, central	1,800
Magé	Idem	Paris R. P.	1,500	Idem	Ligne de l'Est	1,500
Dobruge	Idem	Creil	2,400	Idem	Aumalo	2,400
Candelier	Idem	Lille, gare	2,700	Idem	Creil	2,700
Jaffuel	Idem	Ligne du Nord	1,500	Idem	Ligne de Lyon	1,500
Baron	Idem	Lyon, central (brigade de réserve)	1,800	Idem	Paris 98	1,800
Gaufroy	Idem	Biarritz	2,400	Idem	Lyon, central (brigade de réserve)	2,400
Trévaré	Idem	Sidi-bel-Abbès	2,400	Idem	Marseille R. P.	2,400
Lacassie	Idem	Marseille, central	2,400	Idem	Sidi-bel-Abbès	2,400
Chuyard	Idem	St-Germain-en-Laye	2,400	Idem	Marseille, central	2,400
Bour	Idem	Ligne du Nord	1,500	Idem	Paris R. P.	1,500
Brunias	Receveur	Castellaone	2,200	Idem	Ligne du Nord	3,000
Coussillan	Commis	St-Germain-en-Laye	2,400	Idem	Paris 32	2,400
Bardol	Idem	Pithiviers	1,500	Idem	Orléans R. P.	1,500
Lucien	Idem	Orléans R. P.	1,500	Idem	Pithiviers	1,500
Pelletier	Ancien commis	Roanne	"	Idem	Vienne	1,500
Branchard	Commis	Marseille, central	1,500	Idem	Argentan	1,500
Boubernat du Chambon	Idem	Tours R. P.	1,500	Idem	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Tramson	Idem	Perrégaux	1,500	Idem	Tours R. P.	1,500
Couttin	Idem	Laon R. P.	1,500	Idem	Perrégaux	1,500
Tivollier	Idem	Lyon R. P.	2,400	Idem	Lyon, préfecture	2,400
Lancien	Idem	Lannion	2,100	Idem	Morlaix	2,100
Le Roux	Idem	Rouen R. P.	1,500	Idem	Lannion	1,500
Marotte	Idem	Paris 14	1,500	Idem	Laon	1,500
Milard	Idem	Lille, gare	1,500	Idem	Tourcoing	1,500
Le Gall	Idem	Nantes, direction	2,100	Idem	Paris, central	2,100
Ledermann	Idem	La Puy	2,100	Idem	Roanne	2,100
Guilloton	Idem	Bennes, central	2,400	Idem	Pontivy	2,400
Gestia	Idem	Paris R. P.	2,100	Idem	Paris 7	2,100
Rapenot	Idem	En disponibilité	"	Idem	Vendôme	1,800
Laurent	Idem	Gap	1,800	Idem	Embrun	1,800
Daymon	Idem	Beaucaire	1,800	Idem	Nîmes R. P.	1,800
Tressaud	Idem	Nîmes R. P.	1,800	Idem	Beaucaire	1,800
Gaignard	Idem	Monaco	2,700	Idem	Cannes	2,700
Chapulliot	Idem	Belizane	2,400	Idem	Tiaret	2,400
Trompette	Idem	Épinal, rue Thiers	2,400	Idem	Belizane	2,400
Cabardos	Idem	Paris 7	1,500	Idem	Bordj-bou-Argeridj	1,500
Coquillard	Idem	Montbéliard	1,800	Idem	Pontarlier	1,800
Delendini	Idem	Marseille, central	3,000	Idem	Alger, central	3,000
Azoulay	Idem	Constantine R. P.	1,500	Idem	Batna	1,500
Pezet	Idem	Auch	2,100	Idem	Alais	2,100
Malot	Idem	Arcachon	1,500	Idem	St-Germain-en-Laye	1,500
Hourquet-Rimbès	Idem	Paris R. P.	1,500	Idem	Arcachon	1,500
Le Gall	Idem	Brest, principal	1,500	Idem	Brest, central	1,500
Ilbert	Idem	Ligne de Lyon	1,500	Idem	Paris 18	1,500
Vivier	Idem	Paris 11	1,800	Idem	Vouziers	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. Lemaitre.....	Surnumér ^{re} .	Cherbourg.....	fr.	Surnumér ^{re} ..	Marseille, central..	fr.
Debuchy.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Lille, gare.....	"
Barbot de la Trésorière.	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	"
Mougenel.....	Idem.....	Épinal, rue Thiers.	"	Idem.....	Épinal R. P.....	"
Duclos.....	Idem.....	Paris 16.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
Mercier.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris 12.....	"
Aymés.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 71.....	"
Millerot.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Lyon-Perrache.....	"
Pardon.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Condé-sur-Noireau..	"
Loch.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 16.....	"
Valion.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 12.....	"
Poncet.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Montbéliard.....	"
Fourcade.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"
Trey.....	Idem.....	Paris 36.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Maurice.....	Idem.....	Paris 81.....	"	Idem.....	Paris 11.....	"
Gilède.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris 81.....	"
Froment.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 83.....	"
Bivert.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Besson.....	Idem.....	Briançon.....	"	Idem.....	Lyon, préfecture..	"
Roy.....	Idem.....	Aumale.....	"	Idem.....	Paris 42.....	"
Isaac.....	Idem.....	Paris 5.....	"	Idem.....	Ligne du Nord.....	"
Joseph dit La- fume.	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris 5.....	"
Flécheux.....	Idem.....	Creil.....	"	Idem.....	St-Germain-en-Laye	"
Goubert.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Cherbourg.....	"
Seta.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	"	Idem.....	Paris 24.....	"
Many.....	Idem.....	Vienna.....	"	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	"
Brac.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Arribat.....	Idem.....	Argentan.....	"	Idem.....	Marseille, central..	"
Lognon.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Peltret.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Hirlemann.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Souveau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Vizioz.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Carrière.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Studenmann.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Petit.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Quincy.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ruty.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lacombrade.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Guérin.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Body.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Maucolin.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Prax.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Wattebled.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gérard.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Massabuau.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Laurent.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Chaix.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Sasmayoux.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Le Gô.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Trant.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Crouzon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cartau-Lacroix.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Malicot.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Metayé.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Chassereau.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Frassotte.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Seurugrus.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Boudon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Carrère.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Pottier.....	"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Tailhade.....			fr.	Surnumér ^{re} .	Paris, central.....	fr.
Duffour.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Cassaot.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Douarche.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Avy.....			"	Idem.....	Idem.....	"
du Bouetiez de Kerorguen.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bernadac.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Robert.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bullet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Gadonneix.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Latreille.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Auzéras.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Torey.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Dupuy.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Perrier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bonaet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Petit.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Perrin.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Peinturault.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bouchiat.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Discur.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lambe L.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Duffau.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Hec.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Weibel.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Pirriot.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Verdier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Pinsart.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Panem.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Catala.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Sans.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Noël.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Gaujacq.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lalanne.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Marty.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lacoste.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Piacentiai.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Pradels.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Guelfucci.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Arnaud.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Vialla.....			"	Idem.....	Idem.....	"
David.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Monges.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Figuière.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Délas.....	Surnumér ^{re}	Lyon, préfecture.....	"	Idem.....	Valence R. P.....	"
Dathis.....	Idem.....	Tourcoing.....	"	Idem.....	Lille, gare.....	"
Fauro.....	Idem.....	Roanne.....	"	Idem.....	Le Puy.....	"
Henry.....	Idem.....	Quimper.....	"	Idem.....	Rennes, central.....	"
Dilhan.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 10.....	"
Landureau.....	Idem.....	Paris 28.....	"	Idem.....	Paris 1.....	"
Bridonneau.....	Idem.....	Tours, gare.....	"	Idem.....	Paris 28.....	"
Grimard.....	Idem.....	Vendôme.....	"	Idem.....	Tours, gare.....	"
Geoffroy.....	Idem.....	Fécamp.....	"	Idem.....	Monaco.....	"
Béoutis.....	Idem.....	Tiaret.....	"	Idem.....	Saïda.....	"
Voithelet.....	Idem.....	Arras.....	"	Idem.....	Vouziers.....	"
Donnard.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Quimper.....	"
Lassarade.....	Idem.....	Paris 4.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
Forest.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Paris 4.....	"
Gout.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Gasq.....	Idem.....	En disponibilité.....	"	Idem.....	Laon.....	"
Darthenay.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris 11.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
M ^{lles} Ambrosi	Employée	Orange	fr. 1,000	Employée	Nice-Grimaldi	fr. 1,000
Bourgardé	Idem	Nice-Grimaldi	1,000	Idem	Orange	1,000
Fourrat	Idem	Vernon	1,000	Idem	Paris, central	1,000
Darlet	Ex-receveuse		"	Idem	Vernon	1,000
M ^{mes} Couturier	Employée	Pantin-Quatre-Che- mins	1,000	Idem	Paris, central	1,000
Frediani	Idem	Paris, central	1,200	Idem	Pantin-Quatre-Che- mins	1,200
Margerie	Idem	Marseille, central	1,200	Idem	Alger, central	1,200
Serieyx	Ex-employée		"	Idem	Idem	1,000
M ^{lle} Damon	Employée	Argenteuil	1,000	Idem	Paris 90	1,000
M ^{mes} Grodet	Idem	Paris 90	1,100	Idem	Argenteuil	1,100
Augier	Receveuse	Septèmes	1,400	Idem	Paris, central	1,400
Sautou	Employée	Bordeaux, central	1,700	Idem	Idem	1,700
M ^{lles} Vachat	Stagiaire	Paris, principal	"	Idem	Paris, principal	1,000
Wagner (M. J.-S.)	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Laluc	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Pontet	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
M ^{me} Feller	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
M ^{lles} Savoy	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Badran	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Jeunet	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Muller	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Pierre	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Villain	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Resnays	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Dujardin	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Durieux	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
M ^{mes} Lecuyer	Idem	Paris B	"	Idem	Idem	1,000
Dislère	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
M ^{lle} Cayron	Employée	Paris R	1,200	Idem	Idem	1,200
M ^{me} Roux	Idem	Paris, principal	1,000	Idem	Paris R	1,000
M ^{lles} Delair	Ex-employée		"	Idem	Paris, principal	1,200
Boiron	Receveuse	Chailley	1,400	Idem	Soissons, téléphone	1,400
Jaillot (G.-P. H.-J.)	Employée	Paris, principal	1,100	Surveillante	Paris, principal	1,100
Lecanu	Idem	Idem	1,100	Idem	Idem	1,100
Richard (M.-L)	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
Gasc	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
Bouleau (R. L.-P.-M.)	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
Berger	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
M ^{mes} Bouteloup	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
Logerot	Idem	Paris B	1,000	Employée	Paris C	1,000
Hilte	Idem	Paris C	1,200	Idem	Paris B	1,200
M ^{lles} Varin	Idem	Idem	1,300	Idem	Idem	1,300
Gameau	Idem	Châteaurenard	1,000	Idem	Marseille, central	1,000
Gay	Idem	Marseille, téléphone	1,200	Idem	Châteaurenard	1,200
M ^{me} Peyron	Idem	Châteaurenard	1,000	Idem	Marseille, téléphone	1,000
M ^{lles} Reymond	Idem	Bordeaux, téléphone	1,200	Idem	Bordeaux, central	1,200
de Flotte	Postulante		"	Idem	Bordeaux, téléphone	1,000
Tastet	Employée	Bordeaux-Chartrons	1,200	Idem	Bordeaux, central	1,200
Guichol	Postulante		"	Idem	Bordeaux-Chartrons	1,000
Lacouture	Employée	En disponibilité	"	Idem	Bordeaux, central	1,100
Berriau	Idem	Château-Gontier	1,000	Idem	Châteaubriant	1,000
Bourdais	Idem	Mamers	1,000	Idem	Château-Gontier	1,000
Lecordeux	Postulante		"	Idem	Mamers	1,000
Crouzilles	Employée	Aniane	1,000	Idem	Nézac	1,000
Bailleul	Postulante		"	Idem	Sablé	1,000
M ^{mes} Blanchet	Employée	Paris 103	1,000	Idem	Paris 58	1,000
Girard	Idem	Pithiviers	1,100	Idem	Paris 103	1,100
M ^{lle} Declosse	Postulante		"	Idem	Pithiviers	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M ^{me} Bonnardot....	Employée...	Paris 64.....	1,000	Employée...	Paris 90.....	1,000
Gaillot.....	Idem.....	Paris 51.....	1,100	Idem.....	Paris 64.....	1,100
M ^{lles} Gros.....	Idem.....	Paris 61.....	1,200	Idem.....	Paris 51.....	1,200
Després.....	Idem.....	Clichy-la-Garenne..	1,200	Idem.....	Paris 61.....	1,200
M ^{me} Lacombe.....	Idem.....	Saint-Pourçain.....	1,000	Idem.....	Marmande.....	1,000
M ^{lles} Martin.....	Postulante..	"	Idem.....	Saint-Pourçain...	1,000
Arpin.....	Employée...	Gex.....	1,000	Idem.....	Thonon-les-Bains..	1,000
Genet.....	Postulante..	"	Idem.....	Gex.....	1,000
Foulon.....	Idem.....	"	Idem.....	Arcis-sur-Aube....	1,000
Dewingle.....	Employée...	Dunkerque, princ.	1,100	Idem.....	Dunkerque, port..	1,100
Leroy.....	Postulante..	"	Idem.....	Dunkerque, princip.	1,000
Benjard.....	Employée...	Saint-Ouen.....	1,200	Idem.....	Clichy-la-Garenne..	1,200
Barlerin.....	Idem.....	Longjumeau.....	1,000	Idem.....	Saint-Ouen.....	1,000
du Saussois du Jone.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris 38.....	1,000
Bourbon.....	Idem.....	Dijon, central.....	1,100	Idem.....	Paris, central.....	1,100
M ^{me} Gailloton.....	Idem.....	Lyon, central.....	1,000	Idem.....	Dijon, central....	1,000
Godefroy.....	Idem.....	Les Andelys.....	1,000	Idem.....	Le Havre, port....	1,000
M ^{lles} Hilly.....	Postulante..	"	Idem.....	Les Andelys.....	1,000
Balandras.....	Employée...	Amiens, téléphone.	1,000	Idem.....	Paris, principal...	1,000
Davauchelle..	Idem.....	Amiens, faubourg de Hem.	1,000	Idem.....	Amiens, téléphone.	1,000
Tagand.....	Idem.....	Paris, principal...	1,000	Idem.....	Paris B.....	1,000
Jacquin.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Paris, rue Chaudron	1,200
M ^{me} Gondelle.....	Idem.....	Paris H.....	1,200	Idem.....	Roubaix, téléphone	1,200
M ^{lles} Doynel.....	Stagiaire...	Paris, principal...	"	Idem.....	Paris, principal...	1,000
Petit.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Guittard (H.)	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{me} Auproux.....	Idem.....	Paris F.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Comty.....	Empl. auxil.	En disponibilité..	"	Empl. auxil.	Paris, principal...	R ^{ou} , 1,100
Taupin.....	Employée...	Paris C.....	1,100	Employée...	Idem.....	1,100
M ^{me} Legrand.....	Idem.....	Paris, principal...	1,000	Idem.....	Paris C.....	1,000
M ^{lles} Gauthier.....	Idem.....	Rennes, téléphone.	1,100	Idem.....	Paris, principal...	1,100
Laucelot.....	Idem.....	Paris, principal...	1,000	Idem.....	Rennes, téléphone.	1,000
Rebeyrotte.....	Idem.....	Guéret.....	1,000	Idem.....	Brive.....	1,000
Boucahelle.....	Idem.....	Aubervilliers.....	1,000	Idem.....	Guéret.....	1,000
M ^{me} Grand.....	Idem.....	Gisors.....	1,500	Idem.....	Aubervilliers.....	1,500
M ^{lles} Ganchon.....	Idem.....	Bolbec.....	1,100	Idem.....	Gisors.....	1,100
Briand.....	Postulante..	"	Idem.....	Bolbec.....	1,000
Chantel.....	Idem.....	"	Idem.....	La Souveraine....	1,000
Trimbuc.....	Idem.....	"	Idem.....	Saint - Étienne - Ba- douillère.	1,000
Lomon.....	Employée...	Sens.....	1,600	Idem.....	Chaumont.....	1,000
Darbois.....	Idem.....	Avallon.....	1,100	Idem.....	Sens.....	1,100
Redoutet.....	Postulante..	"	Idem.....	Avallon.....	1,000
Bailly.....	Employée...	Lyon-Guillotière...	1,100	Idem.....	Villefranche - sur Saône.	1,100
Flandre.....	Idem.....	Villefranche - sur Saône.	1,100	Idem.....	Lyon-Guillotière...	1,100
M ^{me} Devèze.....	Empl. auxil.	En disponibilité..	"	Empl. auxil.	Alger, central.....	R ^{ou} , 1,000
M ^{lles} Percuis.....	Employée...	Paris 38.....	1,500	Employée...	Paris 61.....	1,500
Korn.....	Idem.....	Paris 61.....	1,000	Idem.....	Paris 38.....	1,000

